

Document d'orientation

A. INTRODUCTION

B. LA FONCTION PUBLIQUE, LE STATUT ET LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DANS LA LIGNE DE MIRE GOUVERNEMENTALE

1. *Réforme de la Fonction publique*
 - 1.1 *Le recours accru au contrat pour fragiliser le statut de fonctionnaire*
 - 1.2 *Le new public management*
 - 1.3 *La privatisation de missions des services publics*
2. *Réforme des retraites : une attaque contre tous les salariés et qui sape les fondements du statut des fonctionnaires*
 - 2.1 *Le système de retraite actuel par répartition et prestations définies.*
 - 2.2 *Le projet de réforme ; un système de retraite à prestations non définies*

C. RESISTER A LA RESTRUCTURATION ACCELEREE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE NATIONALE !

1. *Macron-Vidal : Un coup d'accélérateur vers la liquidation des EPST et vers un asservissement encore plus poussé aux intérêts du patronat*
 - 1.1 *Des ComUE aux « Universités-cibles », la tentation gouvernementale d'une territorialisation autour de regroupements locaux d'universités englobant les EPST nationaux*
 - 1.2 *Vers la liquidation effective d'EPST*
 - 1.3 *L'enjeu de maintenir une recherche publique nationale*
 - 1.4 *Territorialisation et différence des droits pour les personnels et étudiants*
 - 1.5 *Appels à projets, précarité généralisée et moins de titulaires, facettes d'une même politique*
 - 1.6 *« Chercheur-entrepreneur » et Crédit d'Impôt-Recherche, la nouvelle norme ?*
 - 1.7 *La mascarade du débat sur la loi de programmation de la recherche*
2. *Vers une concentration encore plus importante dans la recherche agronomique publique : fusion INRA-IRSTEA*

ou absorption de l'IRSTEA par l'INRA, en tous cas un EPST en moins

- 2.1 Au nom de la « Science » ou de CAP 2022 ?*
- 2.2 Un passage à bas bruit vers une recherche plus appliquée ?*
- 2.3 Vers un INRAE « Low Cost » avec diminution des moyens de recherche et en personnels*
- 2.4 Une vraie garantie de maintenir tous les sites et Unités ?*
- 2.5 Les conditions de travail et garanties sociales des personnels remises en cause*
- 2.6 Des difficultés objectives à la mobilisation contre la fusion*
- 2.7 La fusion INRA-IRSTEA, un simple premier pas vers une restructuration encore plus importante de la recherche agronomique ?*

D. LA RECHERCHE QUE NOUS VOULONS

- 1. La recherche fondamentale et finalisée : une mission de service public pour répondre aux grands enjeux du XXI^{ème} siècle**
 - 1.1 Des grands enjeux agronomiques et écologiques aux besoins de recherche*
 - 1.2 L'enrichissement mutuel des recherches finalisées et fondamentales*
 - 1.3 Garantir les communs que constituent la production et la transmission de savoirs : une mission de service public*
 - 1.4 Un institut national de recherche pour l'agriculture, l'environnement et l'alimentation*
- 2. Une recherche publique indépendante, ouverte, au fonctionnement démocratique**
 - 2.1 Une recherche publique indépendante des différents lobbies qui redonne confiance aux citoyens*
 - 2.2 Une science de la coopération et non de la compétition*
 - 2.3 Une diffusion gratuite et large des acquis de la connaissance*
 - 2.4 Un fonctionnement démocratique et collégial, plutôt qu'une gestion managériale*
- 3. Des moyens publics pérennes et des fonctionnaires d'État pour en finir avec la précarité**
 - 3.1 Plan pluriannuel de recrutements de fonctionnaires dans toutes les catégories*
 - 3.2 Des crédits récurrents suffisants pour assurer une recherche indépendante des lobbies et des effets de mode d'appel à projet*
 - 3.3 Une augmentation des moyens à la hauteur des enjeux*

E. QUELLES RECHERCHES POUR REpondre AUX ENJEUX ALIMENTAIRES, AGRONOMIQUES, FORESTIERS ET ECOLOGIQUES ?

1. *Agricultures, industries de transformation et de distribution, satisfaction des besoins sociaux, environnement : les systèmes agraires victimes du capitalisme.*
2. *Assurer la souveraineté alimentaire et transformer les modes de production, de transformation et de consommation*
3. *Changer les modes de production : une agriculture et des industries de transformation socialement plus justes, écologiquement performantes.*
4. *L'INRA inscrit-il ses recherches dans un objectif de connaissance et fait-il face aux enjeux ?*
5. *Maintenir une pluralité d'usages de la forêt dans un contexte de changement climatique*

F. EVOLUTION DE L'OUTIL SYNDICAL CGT-INRA

1. *Fonctionnement de la CGT de l'institut INRA puis de l'institut INRAE*
2. *L'investissement de la CGT-INRA dans la FERC-CGT et nos relations avec les syndicats CGT de l'ESR*
3. *L'investissement de la CGT-INRA dans l'UFSE-CGT*
4. *Le collectif recherche confédéral*
5. *Journal confédéral « Ensemble »*

A. INTRODUCTION

Avec les élections présidentielles du 7 mai 2017, Emmanuel Macron, un des plus fervents défenseurs des politiques néo-libérales qui se développent en Europe et à travers le monde, est élu par défaut, avec une forte abstention. La loi Travail 2, dite loi Pénicaud, va aboutir dès le 31 août 2017, à 5 ordonnances plus régressives que la première loi Travail El Khomri de 2016. Ces ordonnances imposent l'extension de la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche dans le domaine des salaires, le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif et la fusion des postes de représentants du personnel. Elles sont ratifiées par la loi du 29 mars 2018. Dès 2018, le Comité social et économique (CSE) devient l'unique instance représentative du personnel pour les entreprises de 11 salariés et plus. Elle remplace les anciennes instances représentatives des délégués du personnel, du comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) et du comité d'entreprise. Le nombre de représentants du personnel se retrouve quasiment divisé par deux.

Dans la Fonction publique, les pressions sont fortes pour réduire les droits des salariés et pour faire passer au plus vite une réforme liquidant le statut. Les réductions des budgets de formation et du nombre de représentants du personnel se font contre l'intérêt des travailleurs. Par exemple, le nombre des représentants en CAPL a été diminué. Dans de nombreux centres de l'INRA, les visites médicales de prévention ne se font plus, ou uniquement tous les 5 ans alors que les risques organisationnels deviennent de plus en plus visibles et néfastes pour la santé des travailleurs. En 2017, le gouvernement Macron affiche une cible de 50 000 suppressions de postes, en fin de mandature, dans la Fonction publique d'Etat. En 2019, la cible passe à 15 000 suppressions car les résistances sont fortes. Pour l'enseignement supérieur et la recherche, la précarité des travailleurs et des chercheurs ne cesse d'augmenter et les budgets de la recherche publique stagnent ou régressent.

Durant cette période, les géants du CAC 40 pensent avoir enfin tourné la page de la crise financière de 2008. Ils auront mis onze ans pour retrouver leurs marges, mais aussi leur niveau de dividendes et de rachat d'actions. En effet, 2018 a été une année record en matière de redistribution aux actionnaires, avec un total de 57,4 milliards d'euros (dont 10,9 milliards de rachat d'actions). Cela représente une hausse de 12,8 % sur un an et de 62 % par rapport au plus bas de 2009. Si les entreprises se sont montrées plus généreuses dans leurs retours aux actionnaires, cela doit aussi beaucoup à trois entreprises, qui contribuent à hauteur de 33 % du volume global : Total (10,1 milliards), Sanofi (4,8 milliards) et BNP Paribas (3,8 milliards).

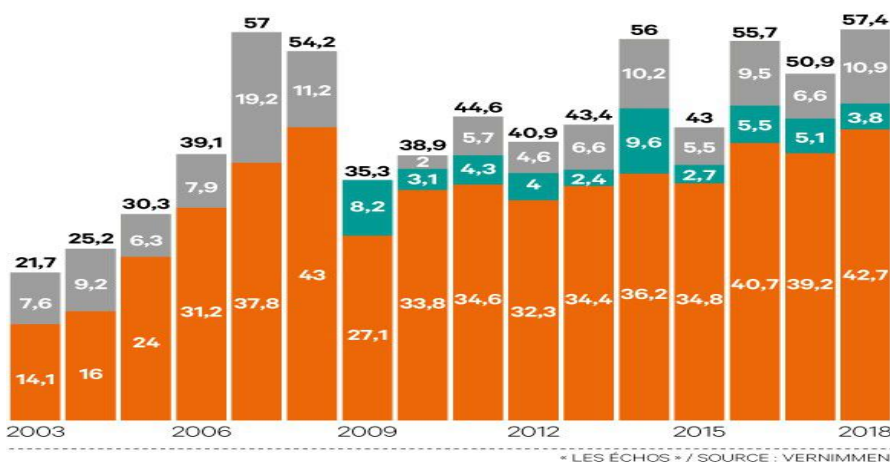
Pour autant, cette croissance capitaliste retrouvée est aussi artificielle que celle qui précédait la crise de 2008. Par le volume des capitaux mis en jeu et la nature des lignes de fractures sociales et environnementales, elle est encore plus fragile.

Rappelons que la France est le pays qui distribue le plus de dividendes aux actionnaires. La manne versée représente un total de 51 milliards de dollars pour le 2^{ème} trimestre 2019. Et il s'agit effectivement du plus important montant, et de loin, parmi les différents pays d'Europe.

Les dividendes et les rachats d'actions au sein du CAC 40

En milliards d'euros

■ Dividendes en numéraire
■ Dividendes en actions
■ Rachats d'actions



De l'argent pour les salaires, la protection sociale et la formation, il y en a !

En conséquence, le taux de chômage en France ne baisse pas significativement. Il est passé de 10 % en 2017, à 9,1 % fin 2018, principalement dû à des modifications de la classification des catégories de chômeurs. Ainsi, selon l'INSEE, le nombre de personnes dans le halo du chômage augmente depuis 10 ans, de 48 000 personnes par an. De plus, une étude menée par Pierre Meneton, chercheur à l'INSERM, a déterminé que le chômage est à l'origine d'environ 14 000 décès par an. Le chômage est une affaire de santé publique.

Mais, les réformes néo-libérales du gouvernement se poursuivent, notamment à la SNCF où la loi de 2018 prévoit d'ouvrir la SNCF à la concurrence et d'embaucher les nouveaux recrutés sans les faire bénéficier du « statut des cheminots ». Une grève inédite de près de 3 mois, ayant le soutien de la population, se clôturera par une répression antisyndicale.

Durant l'été 2019, c'est le projet Delevoye de réforme des retraites qui est rendu public. L'objectif est de casser tous les régimes spéciaux, et en particulier celui des fonctionnaires, où le calcul de la pension est basé sur le salaire des 6 derniers mois avant la retraite. Il prévoit un âge unique sans décote à 64 ans. C'est, de nouveau, un recul de 2 ans après le précédent recul, en 2011, de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans. **Pire, le système par point remplacerait le collectif par l'individuel**, les montants de la retraite ne seraient plus garantis car réactualisables tous les ans en modifiant la valeur du point. Le gouvernement, faisant croire à un dialogue social jusqu'après les élections municipales du printemps 2020, tente d'endormir la contestation. La CGT a immédiatement lancé une campagne d'information pédagogique sur le contenu du projet du gouvernement et de Delevoye, l'opinion commence à se retourner contre cette réforme dès le printemps 2019.

En 2018 et 2019, ce sont de nouvelles formes de résistance qui apparaissent, avec les actions du mouvement des Gilets Jaunes mais qui s'expriment aussi sous une autre forme avec les marches « pour le climat » et qui occupent la rue pendant des mois. Les revendications de progrès social pour les travailleurs et de justice sociale deviennent prépondérantes, ainsi que les revendications écologiques. Le bilan de la répression et des violences policières sera terrible : nombreuses peines de prison ferme ou avec sursis, plus d'un millier de blessés et plus d'une vingtaine d'éborgnés, cinq mains arrachées, un mort en 9 mois, notamment à cause de l'usage des lanceurs de balles de défense (LBD) et de gaz lacrymogènes et paralysants, sans compter les

milliers d'arrestations préventives destinées à décourager un maximum de manifestants. Tout récemment, c'est le droit de grève dans la Fonction publique territoriale qui est remis en cause.

B. LA FONCTION PUBLIQUE, LE STATUT ET LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DANS LA LIGNE DE MIRE GOUVERNEMENTALE

Le projet de loi dit de « Transformation de la Fonction publique », adopté en 1^{ère} lecture, vise « à substituer aux dispositifs statutaires et réglementaires et au pilotage de la masse salariale par le point d'indice, une contractualisation généralisée avec un recours accru au contrat, une montée en puissance de la rémunération et de la carrière au mérite, une multiplication des dispositifs pour organiser des mobilités contraintes, une attaque contre la démocratie sociale et les organismes consultatifs des personnels avec la fusion des CHSCT et des CT et l'affaiblissement des prérogatives des CAP. »

Ce n'est pas, contrairement aux discours des membres du gouvernement, une réforme pour « moderniser » mais une réforme rétrograde et un retour vers la situation des services publics sous « *la Troisième République où 80 % des agents publics étaient des contractuels. Le clientélisme prévalait dans le recrutement et la gestion des carrières, sur fond de rapport de force entre le monde politique et l'administration* », rappelle Luc Rouban¹.

Aujourd'hui, la Fonction publique (de l'Etat, territoriale et hospitalière) compte 5,5 millions d'agents publics, soit près de 20 % de la population active.

Le contexte idéologique

Ces nouvelles lois (CAP 2022, réforme des retraites) s'inscrivent dans un contexte idéologique libéral (le salut, c'est le marché). Pour « moderniser » la société française, il faut réduire les dépenses et le périmètre des services publics pour permettre au privé de récupérer des missions de service public afin d'en tirer profit. Cette politique est la transposition des préconisations de la commission européenne. Elle se traduit par le carcan des traités européens qui imposent des règles comme la limitation du déficit à 3% du PIB alors qu'aucune étude économique valide ce seuil. C'est un dogme idéologique.

Au niveau national, le gouvernement impose l'austérité budgétaire sous prétexte que nous « **dépensons chaque année un « pognon de dingue dans la sphère publique » 56,4 % des richesses produites en France** »². « C'est le plus haut niveau de dépenses publiques du monde ». Cet argument est brandi dans les débats pour justifier les politiques de destruction des services publics. Or, le coût de fonctionnement (fonctionnement et rémunérations des salariés) de l'Etat (état central, collectivités locales, hôpitaux publics) se situe entre 17 à 18 % du PIB (20,7 % au Royaume Uni) et n'a pas augmenté depuis le début des années 1980³.

1 Directeur de recherches au CNRS, cité par Céline Mouzon, Alternatives économique 21/05/2019, Fonctionnaires : la fin d'une époque

2 Le niveau élevé de la dépense publique en France s'explique par une forte socialisation de la dépense, comme en atteste le poids important des prestations sociales et transferts sociaux : 46 % de la dépense publique, notamment au titre de la vieillesse, de la maladie et de l'invalidité, de la famille, du chômage, des dépenses de santé

3 Alternatives économiques n°362 nov. 2016

En France, l'argent ne manque pas, malgré les discours alarmistes de nos dirigeants et des médias dominants. Ainsi, **l'ensemble des crédits d'impôts, subventions, aides diverses et réductions d'impôts accordés aux entreprises est évalué à 150 milliards d'euros par an selon le ministre de l'action et des comptes publics (Gérald Darmanin)⁴. La fraude fiscale est estimée entre 80 et 100 milliards d'euros par an⁵.**

Alors que les gouvernements, qui se sont succédés, jurent vouloir sauver les services publics, ils les détruisent « à petit feu » en les asphyxiant financièrement. Cette politique se traduit par des suppressions de poste et des fermetures de classes dans l'Education nationale, des lignes ferroviaires, des lits à l'hôpital, des maternités et des bureaux de poste...

Cette politique se perpétue depuis des décennies au nom d'une idéologie qui considère que les marchés sont plus efficaces et qui est relayée par les médias dominants au détriment des populations.

3. Réforme de la Fonction publique

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements sapent les fondements du statut de fonctionnaire en l'altérant par de nombreuses modifications législatives (225 en trente ans)⁶. Cette politique de fragilisation du statut est parachevée par l'expansion du paradigme de l'entreprise privée dans le service public sous la forme du *new public management* (« nouvelle gestion publique »).

La Fonction publique est l'une des principales cibles des politiques dévastatrices du gouvernement d'Emmanuel Macron⁷. Le projet de loi prévoit, au terme de ces cinq ans de mandat, la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Par ailleurs, son gouvernement perpétue la baisse sans précédent du pouvoir d'achat des fonctionnaires avec le gel de la valeur du point d'indice et la hausse de la CSG non compensée intégralement, la hausse durable des retenues pour pension, le rétablissement du jour de carence...

1.5 Le recours accru au contrat pour fragiliser le statut de fonctionnaire

Le statut général des fonctionnaires repose sur quatre lois qui sont garantes d'un service public rendu pour l'intérêt général et reposent sur trois principes fondateurs de ce socle républicain : le principe d'égalité, le principe d'indépendance et de neutralité, le principe de responsabilité.

Ces principes protègent la population contre les dérives des décisions administratives et garantissent que le service public est rendu par des agents de la Fonction publique, de manière neutre, impartiale et dans l'intérêt général.

4 Médiapart 29 Janvier 2019, Romaric Godin, La justice fiscale passe par les entreprises

« Les impôts sur la production, corrigés des subventions versées (autour de 13,5 % du PIB). Le seul impôt sur les sociétés (IS) a vu son rendement reculer de 44 milliards d'euros en 2013 à 35 milliards d'euros en 2017. Et cela ne prend pas en compte les nombreuses dépenses fiscales versées aux entreprises, comme le célèbre crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), 20 milliards d'euros par an, et le crédit impôt recherche (CIR), qui coûte un peu moins de 7 milliards d'euros chaque année. »

5 Médiapart 13 Mars 2019, Emmanuel Riondè «Il y a des milliards d'euros de fraude fiscale, mais on n'a pas les moyens de les récupérer»

6 « Les fonctionnaires, voilà l'ennemi » par Anicet Le Pors, le monde diplomatique, avril 2018

7 CGT Fonction publique, Projet de loi Fonction publique : analyse de la CGT

Le pouvoir exécutif entend réviser radicalement le Statut des fonctionnaires qui constitue une des garanties du pacte républicain. C'est l'équilibre sur lequel a été bâti l'édifice statutaire qui est gravement attaqué. Il veut généraliser le recours au contrat en lieu et place de fonctionnaires. Il met en cause la garantie de carrière des agents et la démocratie sociale au sein de la Fonction publique.⁸

- a. Le passage du statut au contrat : le statut du fonctionnaire est un frein à la privatisation du marché du travail

Le statut de fonctionnaire d'Etat instaure la séparation du grade et de l'emploi. Le grade, obtenu essentiellement par la réussite au concours, est la propriété du fonctionnaire et l'emploi est à la disposition de l'administration. Ce qui signifie que l'INRA, par exemple, peut supprimer les emplois, mais que l'administration doit proposer au fonctionnaire d'autres postes correspondant à son grade. Par contre, un agent contractuel sera licencié si son emploi est supprimé.

- b. L'accroissement du nombre de contractuels va créer deux filières de recrutements concurrentes (actuellement près de 20 % des effectifs de la Fonction publique selon la CGT)

Depuis une décennie, le nombre de contractuels s'accroît rapidement. En effet, ils constituent⁹ en 2016 les trois quarts des recrutements¹⁰. Or, les contractuels ont un statut au rabais, ils sont soumis à des contrats de droit public, moins-disant tant par rapport aux fonctionnaires titulaires que par rapport aux salariés soumis au droit du travail du secteur privé. De plus, le statut de contractuel n'est pas un marche-pied vers un statut plus pérenne. En effet, seule une faible proportion d'agents obtient un CDI ou est titularisée.

De fait, le statut de contractuel permet de contourner le statut de fonctionnaire¹¹ et de placer l'agent dans une situation de dépendance vis-à-vis de son chef de service. Les « contractuels sont tributaires du bon vouloir de leurs responsables hiérarchiques pour toutes les dimensions de leurs conditions d'emploi ». Le contrat permet aux responsables hiérarchiques de disposer d'un outil pour discipliner la main d'œuvre.

Cette loi élargit la possibilité de nommer des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire sur des emplois de direction de la Fonction publique. Dans la Fonction publique d'état (FPE), le recrutement des contractuels sera désormais possible sur des emplois de toute catégorie hiérarchique (à l'exception des emplois pourvus par des personnels de la recherche).

Le projet de loi de la Fonction publique reprend plusieurs dispositions de la réforme du code du travail¹² engagée par ordonnances. Cette réforme du Code du travail et de la Fonction publique vise à briser les garanties des salariés et le statut de fonctionnaire et à imposer un marché du travail où le contrat précaire s'impose comme la norme.

8 CGT UFSE, Projet de loi de transformation de la Fonction publique, Dossier : amendements remis aux groupes parlementaires en vue des débats législatifs

9 Céline Mouzon, Alternatives économique 27/03/2019, Fonction publique : contractuel, un statut au rabais

10 Céline Mouzon, Alternatives économique 21/05/2019, Fonctionnaires : la fin d'une époque

11 Aurélie Peyrin, Contourner le statut, sélectionner les agents et les mettre à l'épreuve. Le recours au contrat dans la Fonction publique, Cadres n°478, septembre 2018

12 Médiapart, 27 Mars 2019, Mathilde Goanec, Projet de loi sur la Fonction publique: de vieilles ficelles pour une nouvelle réforme

1.6 Le new public management

Cette réforme inspirée des dogmes des nouvelles méthodes de gestion des services publics transpose les recettes des entreprises privées¹³ et donne les « armes » aux directions pour « révolutionner » les procédures de gestion des carrières des personnels, et mettre en concurrence les fonctionnaires et les contractuels. Afin d'accélérer la mise en place de ces procédures de management « moderne » de la Fonction publique, le gouvernement réduit le rôle des syndicats avec les restrictions des prérogatives des CAP, la suppression des CT et CHSCT par le biais de leur fusion en une seule instance et par la mise en place de nouvelles règles de représentativité (réforme du mode de scrutin).

a. Les CAP ne généreraient plus les avancements et les mobilités

Dans leurs objectifs, seule la hiérarchie serait à la manœuvre et le mérite serait le critère de promotion « ultra dominant ». Les mobilités se feraient sans aucune transparence et dépendraient du bon vouloir de la hiérarchie.

Ne subsisteront donc que les CAP relatives aux situations individuelles (recours, révision du compte-rendu d'évaluation) et à la discipline. De plus, dans la Fonction publique d'Etat, les CAP pourront être organisées par catégorie hiérarchique A, B et C et non plus par corps.

b. L'affaiblissement des instances consultatives

Le projet de loi instaure la fusion des Comités techniques (CT) et des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans une instance unique « le Comité social » ce qui aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer, dans une instance fourre-tout, la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes.

c. La rémunération au mérite avec l'accroissement et la modulation des primes

Le projet de loi prévoit la généralisation de l'évaluation individuelle en lieu et place de la notation et la rémunération au mérite pour les contractuels. Par contre, il n'évoque pas la rémunération au mérite pour les fonctionnaires, mais ce sujet devrait selon le Monde¹⁴ « être approfondi dans le cadre de la réforme des retraites ».

Comme on le sait, les nouvelles méthodes de gestion de la Fonction publique préconisent de lier l'évaluation avec la rémunération au mérite. Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) permet de réaliser cela. A l'INRA, le combat de la CGT-INRA a permis d'imposer une interprétation « *a minima* » de cet outil. La fusion INRA/IRSTEA peut remettre en cause cette interprétation favorable pour les agents.

La politique actuelle de gel du point d'indice couplée à l'accroissement prévisible des primes dans le cadre de la réforme des retraites vont « casser » les grilles de salaires de l'ensemble des corps de l'INRA et amoindrir les solidarités collectives. Cette politique va se poursuivre dans les prochaines années. En effet, le gouvernement ne dégèlera pas le point d'indice car cela

13 CGT-INRA 4p du 15/11/2013 Ces nouvelles méthodes de gestion qui dénaturent le service public de recherche agronomique et dégradent nos conditions de travail...

Cette idéologie managériale est fondée sur la concurrence, le management par objectifs, la comptabilité analytique, l'affectation des budgets par enveloppes globales, l'évaluation chiffrée des résultats, la gestion des ressources humaines, l'avancement au mérite, la démarche qualité.

14 Le Monde Par Benoît Floc'h Publié le 27 mars 2019

« représente un coût collectif extrêmement important pour un apport individuel relativement faible »¹⁵.

d. Le renforcement du pouvoir des responsables de proximité

Ce projet de loi ne fera qu'exacerber le pouvoir discrétionnaire des « managers » locaux :

- En étendant la possibilité de recourir à des recrutements sous contrat, encore plus précaire tel le contrat de projet, cousin du CDD de chantier du secteur privé, signé pour une durée d'un à six ans et qui ne pourra déboucher ni sur un CDI ni sur une titularisation ;
- En créant une nouvelle sanction du 1^{er} groupe, à savoir l'exclusion temporaire des fonctions pendant trois jours, qui serait, comme le blâme, inscrite dans le dossier du fonctionnaire et non soumise obligatoirement à l'avis des CAP ;
- En rendant possible la conclusion d'accords locaux moins-disant sans accord national¹⁶.
-

1.7 La privatisation de missions des services publics

¹⁷Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'Action publique 2022, E. Philippe demande à chaque ministre de proposer des « réformes structurelles ». Chaque ministre est invité à envisager des évolutions concernant les différentes politiques publiques. Trois hypothèses sont privilégiées : « transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques » ; « transferts au secteur privé » ; « abandons de missions ».

La perspective d'accéder à des activités abandonnées par les services publics incitent les lobbys à passer à l'action. Ainsi, un rapport¹⁸ rédigé par le PDG de l'entreprise Webhelp propose une externalisation généralisée des services publics, c'est-à-dire la sous-traitance à des entreprises privées de missions de services publics effectuées par les ministères et les administrations.

La CGT-INRA exige :

- **L'abrogation de cette réforme archaïque dont le but est de fragiliser le statut de fonctionnaires en généralisant l'emploi de contractuels ;**
- **La revalorisation du point d'Indice ;**
- **La création de postes de fonctionnaires ;**
- **La titularisation des contractuels ;**
- **L'augmentation des budgets de fonctionnement des services publics.**

15 Déclaration d'Olivier Dussopt, le 18/06 sur Public Sénat

16 Le Gouvernement peut prendre par ordonnance (délai de 14 mois après la promulgation de la loi), toutes dispositions qui favorisent aux niveaux national et local, la conclusion d'accords négociés dans la Fonction publique.

17 financespubliques.cgt.fr

18 Bastamag, Olivier Petitjean 3 avril 2019 « Réaliser « jusqu'à 25 milliards d'euros d'économies pour les dépenses publiques » : c'est la proposition « choc » d'un rapport de « contribution au grand débat national » remis le 27 mars, au ministre de l'Action et des comptes publics, Gérard Darmanin. Ce rapport, rédigé par Olivier Duha, PDG de l'entreprise Webhelp spécialisée dans la relation client, et avec le soutien d'un cabinet de lobbying » <https://www.bastamag.net/Services-publics-un-rapport-preconise-une-sous-traitance-generalisee>

4. Réforme des retraites : une attaque contre tous les salariés et qui sape les fondements du statut des fonctionnaires

Préambule : Seul un texte publié le 10 Octobre 2018 décrit les grands principes de la réforme. Ce texte de 19 pages consacre 15 pages à critiquer le système actuel. Quatre pages sont consacrées à la présentation de la réforme.

Calendrier : Le haut-commissaire chargé du dossier fera ses « recommandations » en juillet. Selon le Monde¹⁹, entre le rapport de M. Delevoye et la présentation du projet de loi, une deuxième concertation s'ouvrira avec les partenaires sociaux « sur la base des préconisations » du haut-commissaire. Le projet de loi doit être connu à l'automne et examiné par l'assemblée nationale début 2020.

Les propositions du gouvernement sont floues, seuls les grands principes sont connus. **Le véritable objectif de cette réforme est de réduire le niveau des pensions.** La question du niveau moyen des pensions ne fait pas partie des discussions. Il n'est pas proposé aux syndicats de texte contenant l'ensemble des éléments de cette réforme et aucune simulation pour servir de base à la discussion or « un système de retraite est toujours une mécanique complexe, dans lequel les règles fixées interagissent avec la diversité des situations individuelles. »²⁰.

De plus, le gouvernement projette de modifier les conditions d'obtention de la pension à taux plein afin d'inciter les assurés à travailler plus longtemps dès **2020 ou 2021 afin de créer « de la richesse collective pour financer les baisses d'impôts promises, pour financer la dépendance et pour augmenter le minimum contributif (minimum de pension) à 1000 euros.**²¹ » Ce système, en outre, n'est pas déséquilibré, comme le gouvernement tend à nous le faire croire : les cotisations sociales sont liées aux actifs et les parts patronales suffisent à couvrir le niveau des pensions. Le gel des salaires et les exonérations de cotisations sociales sont à l'origine d'un déséquilibre.

Le système de retraite actuel est performant malgré les nombreuses attaques qu'il a subies, il permet aux retraités d'avoir un revenu équivalent à celui des salariés. Le taux de pauvreté des retraités (12,4 %) est deux fois plus faible que celui de la moyenne des français et inférieur à celui des retraités du Royaume-Uni (19,6 %) ou l'Allemagne (19,9 %). Les dépenses de retraite s'élèvent en 2016 à 14 % du produit intérieur brut (PIB)²².

2.3 Le système de retraite actuel par répartition et prestations définies.

Les pensions sont payées grâce aux cotisations vieillesse prélevées sur la masse salariale, et immédiatement reversées aux retraités. **C'est un système à prestations définies, dont les paramètres de calcul sont connus à l'avance.** « Le système de retraite est de nature partiellement contributive. L'existence de pensions de réversion, du minimum retraite, de la prise

19 Retraites : le calendrier de la réforme dans le flou. Le Monde du 12 Juin Par Raphaëlle Besse Desmoulières

20 Michaël Zemmour, Concertation retraites : sans simulations, c'est un simulacre. Alternatives économiques 01/04/2019

21 Les syndicats vent debout contre le nouveau plan retraite 7 juin 2019 par l'agence Reuters

22 Alternatives économiques n°384 novembre 2018, Que va changer la réforme des retraites ?

en compte des périodes de maladie ou de chômage, de droits familiaux atténué le caractère contributif du système et accentue la solidarité entre les ayants droit »²³.

L'exécutif²⁴ ment lorsqu'il prétend que le système actuel est « *générateur d'injustice* », notamment en opposant les régimes du secteur privé à ceux de la Fonction publique. Les travaux de la DREES²⁵ (juillet 2015) soulignent les « *situations comparables* » des taux de remplacements médians (montant de la pension par rapport au salaire pris en compte) :

- 73,8 % pour les anciens salariés du privé (retraite de base + complémentaire) ;
- 72,1 % pour les anciens salariés du public.

a. Pourquoi une retraite spécifique pour les fonctionnaires

Ce « système n'a pas été pensé comme un privilège », précise Luc Rouban²⁶, il a été mis en place en 1948. Cette règle relève en effet plutôt du compromis.

« Globalement, les salaires dans le public sont bas et peu attractifs. Il s'agissait de compenser ce désavantage par rapport au privé en garantissant une bonne retraite, pour attirer les plus qualifiés. Les pensions sont un salaire différé plus qu'une retraite telle qu'elle est pensée dans le privé », explique le chercheur, pour qui revenir sur cette disposition reviendrait à « *rompre le contrat entre l'Etat et les fonctionnaires* ».

Le régime de retraite spécifique des fonctionnaires est intrinsèquement lié au choix d'un statut de fonctionnaire de carrière. La retraite est conçue comme le prolongement de la carrière du fonctionnaire. « On parle d'ailleurs de « traitement continué » et son calcul s'articule avec celle-ci. »²⁷

b. La retraite des fonctionnaires est conçue pour compenser des salaires peu attractifs

En effet, le niveau des salaires dans la Fonction publique est faible en comparaison avec les salariés du privé à diplôme égal et très faible en début de carrière. De plus, ces salaires sont bloqués depuis de nombreuses années par la non-revalorisation du point d'indice. Les pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire pour la période de juillet 2010 à juillet 2018 pour les échelons de fin de grade selon les catégories s'échelonnent de 117 € à 404 €. ²⁸ Seuls les avancements permettent un gain salarial or ils sont très faibles depuis des années.

2.4 Le projet de réforme ; un système de retraite à prestations non définies

Il prévoit d'instaurer un *régime universel* qui se substituerait aux régimes existants actuellement. L'objectif annoncé par le gouvernement est de « simplifier » le système et le rendre plus « juste ». Mais **le véritable objectif de cette réforme est de baisser le niveau des pensions, en effet le haut-commissaire a indiqué que 14 % de dépenses de retraite dans le PIB sont un maximum. Cela implique de « faire baisser le niveau relatif des retraites d'environ 24**

23 Jean-Marie Harribey Les retraites façon Macron: le piège des comptes notionnels Médiapart 16 mars 2017 Le blog de Les Économistes Atterrés

24 CGT, FO, FSU, Solidaires : **SYSTÈME « UNIVERSEL » DE RETRAITE PAR POINTS : C'EST TOUJOURS NON**

25 Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) de l'administration centrale des ministères sociaux

26 chercheur au Cevipof à Sciences Po, spécialiste de la réforme de l'Etat et des transformations du secteur public

27 A. Le Pors, G. Aschieri, 2015, La fonction publique du XXI siècle, Les éditions de l'atelier, 229p.

« Pendant longtemps, dans le budget de l'Etat, les pensions des fonctionnaires de la Fonction publique d'Etat n'étaient pas distinguées des autres dépenses de personnel. Ce n'est que récemment qu'a été créé un compte budgétaire pour les retraites, lequel n'est qu'un artifice comptable car il n'est pas alimenté par des cotisations effectives ». p 158

28 CGT fonction publique

% d'ici 2050. L'équilibrage automatique se fera par la baisse de la valeur relative du point »²⁹ et ce système permet d'« éviter un débat sur la répartition du fruit du travail, de retirer du système de retraite les dispositifs de solidarité et faire la place à la capitalisation. Déjà ressortent les propositions pour des fonds de pension ou l'épargne retraite. »³⁰

Avec un système par points, le calcul se ferait sur l'ensemble de sa carrière, intégrant les mauvaises années à petit salaire, le montant serait mécaniquement beaucoup plus faible, pour les salariés du privé comme du public. Est-ce cela, un système « *plus juste* » ?

Avec un système par points, par exemple, vous avez cumulé 10 000 points de retraite sur toute votre carrière. Si la valeur du point est de 0,10 €, vous toucherez une pension de 1 000€. Si, pour respecter les « *grands équilibres financiers* », le gouvernement décide de dévaloriser le point à 0,09 €, vous ne toucherez plus que 900 €. Est-ce cela, un système « *plus juste* » ?

a. Principe du système de retraite par points dits à comptes notionnels³¹

Chaque cotisant possède un compte individuel qu'il alimente par des cotisations dont le taux est imposé. Suivant l'âge effectif de départ, la retraite est égale au capital de cotisations accumulées, divisé par l'espérance de vie de la génération de l'assuré. Plus on part tôt, plus la pension est faible. La notion d'âge légal disparaît, celle de décote est généralisée.³²

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites indique que **l'âge légal de départ à la retraite serait maintenu à l'âge de 62 ans**. Toutefois, il indique que l'équilibre financier du système ne serait pas assuré, si tout le monde partait à l'âge de 62 ans. C'est pourquoi, il proposera des mécanismes d'incitation destinés à reporter l'âge de départ³³. Une dépêche de l'agence Reuters du 7 juin indique que le gouvernement a fixé à 64 ans, l'âge qui permettrait de partir à la retraite à « *taux plein* » dans le futur régime. Un mécanisme de décote/surcote autour de cette borne d'âge serait mis en place pour inciter les salariés à partir à 64 ans. Cet âge pivot serait décalé d'un mois par génération pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie.³⁴

Contrairement au système actuel, le système par points accentue l'individualisation de la retraite « *parce qu'on introduit le principe de la « neutralité actuarielle » selon lequel l'âge de départ à la retraite doit être neutre en termes de sommes perçues pendant tout le temps de retraite* ». ³⁵

b. Le régime des pensions de la Fonction publique serait supprimé

La tentative de suppression du régime des retraites des fonctionnaires participe à la destruction du statut. En effet, le régime de retraite spécifique des fonctionnaires est intrinsèquement lié au choix d'un statut de fonctionnaire de carrière. Or, pour Macron, le fonctionnaire de carrière est une « *monstruosité* » dans une société à la sauce start-up. Le salarié doit être mobile, y compris celui de la Fonction publique. Il veut imposer le contrat comme fil directeur de la carrière du salarié de la Fonction publique. Le statut de fonctionnaire doit donc être mis en voie d'extinction. Pour les salariés de la Fonction publique, la réforme des retraites introduirait un taux de remplacement uniforme sur les salaires de l'ensemble de la carrière y compris les primes

29 Henri Sterdyniak, Réforme des retraites : mission impossible ou mission cachée, octobre 2018 les économistes atterrés, www.atteres.org

30 <https://france.atac.org/actus-et-medias/le-flux/article/retraite-avec-cette-reforme-le-cynisme-confine-a-l-absurdite>

31 Un compte, qui est virtuel, est ouvert à chaque salarié (c'est pour cela qu'il est dit « *notionnel* ») car il n'est pas financier.

32 FERC-CGT, le Lien, décembre 2018, Non à la retraite par points

33 CGT, 22 Mars 2019, RÉFORMES DES RETRAITES Quand les loups sortent du bois

Agence Reuters 7 Juin 2019

34 Agence Reuters 7 Juin 2019

35 <https://france.atac.org/actus-et-medias/le-flux/article/retraite-avec-cette-reforme-le-cynisme-confine-a-l-absurdite>

(actuellement 75 % du dernier salaire hors prime). Alors que le calcul du montant des pensions est basé sur le salaire des derniers 6 mois, le système par points prendrait en compte les années de départ (souvent des années de précarité avec de faibles rémunérations voire de chômage) et les débuts de carrières, introduisant mécaniquement une baisse drastique des pensions. Les carrières ascendantes des fonctionnaires seraient défavorisées et les fonctionnaires à fort niveau de primes seraient favorisés au détriment de ceux à faible niveau de primes, comme la recherche. En effet, les primes des salariés dépendant du Ministère de la recherche représentent 5 % de la rémunération totale contre 40 % en moyenne pour l'ensemble de la Fonction publique³⁶.

Il est illusoire de penser que, comme le gouvernement le promet (Delevoye) pour les fonctionnaires, « une concertation aura lieu sur les conséquences à tirer de la réforme en termes d'évolutions des carrières et des rémunérations au fur et à mesure de la montée en charge des effets de nouveau système »³⁷. Par contre, il est prévu de traiter de la rémunération au mérite pour les fonctionnaires, dans le cadre de la réforme des retraites³⁸. Dans le nouveau système, le taux de cotisation sera de 28 % pour les assurés et leurs employeurs, qu'ils soient privés ou publics.

c. Comment se ferait la transition ?

La question de la transition entre le régime actuel et le régime à point suppose un re-calcul des droits acquis qui devraient être conservés à 100 % d'après le gouvernement. Or, dans la Fonction publique, les droits dépendent de la suite de la carrière puisque la pension est calculée à partir du salaire brut des six derniers mois de la carrière. « *Ces droits dépendront-ils des cotisations versées (mais comment les mesurer dans le secteur public (84,84 % du traitement dans la fonction publique d'état (74,28 % employeurs ; 10,56 % salariés) et plus 10 % sur les primes plafonnées (5 % employeurs, 5 % salariés) »³⁹.* Quid des régimes comme la **Retraite additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)** qui, pour la Fonction publique, a accumulé 20 milliards ? Cette somme sera-t-elle reversée dans le pot commun ?

Cette transition sera très progressive pour les salariés et ne devrait pas concerner **ceux qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ à la retraite lors de l'adoption de la loi.**

La CGT-INRA reprend sans réserve l'appel du 52^{ème} congrès confédéral : « la CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental « Delevoye » de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants. »

La CGT-INRA s'opposera à toute baisse des pensions, à toute remise en cause du régime de retraites des fonctionnaires (le Code des pensions civiles et militaires) et défendra le calcul actuel du montant de la pension sur la base du salaire des 6 derniers mois.

36 Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, MESRI

37 Vers un système universel de retraite plus souple, plus juste, pour tous, 10 Octobre 2018, 19 pages

38 Le Monde Par Benoît Floc'h Publié le 27 mars 2019

39 Henri Sterdyniak, Réforme des retraites : mission impossible ou mission cachée, octobre 2018 les économistes atterrés, www.atterres.org

C. RESISTER A LA RESTRUCTURATION ACCELEREE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE NATIONALE !

3. *Macron-Vidal : Un coup d'accélérateur vers la liquidation des EPST et vers un asservissement encore plus poussé aux intérêts du patronat*

1.8 Des ComUE aux « Universités-cibles », la tentation gouvernementale d'une territorialisation autour de regroupements locaux d'universités englobant les EPST nationaux

En 2007, la loi LRU-Pécresse du gouvernement Sarkozy avait rendu les universités « autonomes » en matière de gestion avec l'accès aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE). En 2013, la loi LRU-Fioraso du gouvernement Hollande, s'appuyant sur la précédente, a tenté une restructuration générale à marche forcée de l'ESR national vers une régionalisation et une territorialisation du dispositif avec la mise en place des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE) et des fusions d'établissements d'enseignement et de recherche au plan local. L'objectif des ComUEs était clairement de mettre les groupements locaux d'universités au centre de l'ESR et de mettre la main sur les EPST nationaux, leurs moyens et leurs personnels. La résistance active ou passive au sein de l'INRA a conduit à ce que l'Institut ne soit membre fondateur de ComUE qu'à Saclay (mais c'est déjà beaucoup) alors que le CNRS y rentrait largement pour s'en mordre les doigts ensuite et en quitter un certain nombre. L'autonomie des organismes de recherche nationaux dans leur fonctionnement et la définition nationale de leur politique a ainsi été largement maintenue, malgré la volonté gouvernementale.

Mais ces ComUE, consistant le plus souvent en des mariages hétéroclites obéissant à des logiques de pouvoir de dirigeants et basés sur la concurrence généralisée entre établissements, ont largement volé en éclats. **Le gouvernement Macron-Vidal a alors promulgué l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 « relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche », instaurant la possibilité de créer un nouveau type de « grand établissement » expérimental pour 10 ans, où chacun ferait ce que bon lui semble dérogeant au Code de l'éducation.** La territorialisation de l'ESR autour de regroupements, mastodontes appelés « Université-cible » ou « Université de recherche intensive », ferait ainsi des Présidents de ces Universités des féodaux sur leur territoire, avec l'espoir de s'approprier les personnels des organismes qui représentent 30 % de l'emploi scientifique du secteur public de recherche. L'« expérimentation » n'est pas réservée à quelques universités-pilotes mais touche la quasi-totalité des établissements.

1.9 Vers la liquidation effective d'EPST

Le processus est déjà enclenché avec la disparition programmée par le MESRI de l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) qui doit fusionner au 1^{er} janvier 2020 avec l'université de Marne la Vallée et 4 écoles d'ingénieurs pour former la nouvelle université dite « de recherche », Gustave Eiffel. L'université locale Gustave Eiffel absorberait ainsi un organisme de recherche national présent en France sur

9 sites en régions. Au CNESER, à la question de savoir si ça allait concerner à terme d'autres EPST, la réponse a été : « *nous n'avons pas de projet pour les autres EPST pour l'instant* ». Le « *pour l'instant* » veut tout dire. Avec la disparition de l'IFSTTAR et la fusion INRA-IRSTEA, ce sont deux EPST qui disparaissent du paysage et il n'en reste plus que six (CNRS, INRAE, INSERM, IRD, INRIA, INED).

L'exemple de Saclay est tout aussi significatif. Le jury IDEX a décidé en mars 2018 de prolonger de deux ans la période probatoire de l'IDEX Saclay, conditionnant son obtention à l'adoption de règles de gouvernance strictes de l'Université-Cible. Pour cela, le Président de l'Université-Cible devra posséder le droit de veto sur les budgets et les recrutements des établissements-composantes. Comment les organismes de recherche, dont l'INRA, pourraient-ils échapper à ce droit de veto dès lors qu'ils acceptent ce cadre d'université-cible ?

L'offensive contre les ESPT est multiforme. En février 2019, la Ministre, Mme Vidal, a accédé à la demande de la Curif (Coordination des universités de recherche intensive françaises) de demander aux PDG des organismes nationaux de recherche que leurs chercheurs dont les articles sont hautement cités mettent sur leurs publications, comme première affiliation, l'université de rattachement avant celle de l'organisme de tutelle. A l'INRA, cela a déjà commencé à s'appliquer sur Montpellier et Narbonne, Clermont-Theix, *etc.* Il s'agit pour les universités françaises d'être « visibles » à l'international en grim pant par cet artifice dans le classement de Shanghai qui établit une hiérarchie compétitive entre établissements pour la captation des étudiants et l'obtention des financements. La ministre a donc demandé aux organismes de s'effacer en sacrifiant leur visibilité scientifique internationale au profit des universités. Ce changement d'affiliation, fournit aussi aux universités un argument pour s'appropri er l'intégralité de la propriété intellectuelle et spolier les organismes du fruit de leur recherche. ***Les organismes de recherche risquent de se réduire à des agences de moyens affectant du personnel et des instruments scientifiques au profit de leurs hébergeurs partenaires.***

1.10 *L'enjeu de maintenir une recherche publique nationale*

Les liens entre les organismes de recherche et l'enseignement supérieur existent depuis la création des EPST. Plus de la moitié des laboratoires des universités françaises sont des laboratoires associés aux organismes de recherche. Mais ***contrairement aux universités, les organismes assurent leurs missions sur l'ensemble du territoire national et sont à même de coordonner leur politique scientifique au niveau national et international.*** Les restructurations en cours, mettant en concurrence les sites entre eux, empêchent toute coordination nationale de la part des universités. La France a besoin de préserver et développer son potentiel de recherche publique, les organismes de recherche en sont les seuls acteurs nationaux. Leur qualité est reconnue internationalement et ils sont attractifs pour les chercheurs du monde entier. Les dissoudre dans la politique de site ne peut qu'affaiblir les capacités de recherche du pays, et *in fine* se retourner contre les universités elles-mêmes.

1.11 *Territorialisation et différence des droits pour les personnels et étudiants*

La Conférence des présidents d'université (CPU) indique clairement que territorialisation signifie différence des droits pour les personnels. En mai 2019, elle a demandé au gouvernement de donner à l'université l'autonomie à la fois de recrutement et de gestion des carrières de ses personnels, en affirmant nécessaire la suppression de la qualification nationale et la révision de

l'ensemble de la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs, et de décider des promotions au niveau local pour tous les personnels. Le président de la CPU a aussi émis l'idée « *que les universités créent des postes de chercheurs avec les fonds d'appels à projets* ». ***L'enseignement supérieur et la recherche deviendraient ainsi un système totalement dérégulé où chaque établissement aurait son statut avec ses propres règles de gestion du personnel, ses droits d'inscription et bien sûr sa propre politique de recherche.***

Même si ce n'est pas équivalent, la CGT-INRA doit analyser précisément les conséquences de la tendance actuelle à l'INRA de donner des pouvoirs de plus en plus renforcés aux présidents de Centre au détriment des départements nationaux de recherche.

La mise en place d'un enseignement supérieur à deux vitesses avec la réforme de la licence, et la mise en place, d'une part, de collèges universitaires, réservés au tout venant des étudiants et, d'autre part, d'universités d'« excellence », réservées à l'« élite », s'inscrit totalement dans cette différenciation des droits d'inscription. Cette différenciation est en lien avec la réforme du Bac et la mise en place de ParcoursSup, par ailleurs combattus par nos collègues enseignants et les étudiants. Il en est de même avec l'augmentation des frais d'inscription, commencée de manière inique pour les étudiants extra-communautaires (2770 € en licence et 3770 € en master en 2019) mais qui a évidemment vocation à préparer une mesure généralisée pour tous les étudiants, variable par université et cursus. Il est symptomatique que les premiers masters à 4000 € aient été mis en place à Nice, dans l'université d'origine de la Ministre Vidal.

1.12 Appels à projets, précarité généralisée et moins de titulaires, facettes d'une même politique

Le financement de la recherche par appels à projets s'est généralisé ces dernières années dans la recherche publique même si, à l'INRA, nous avons réussi à conserver un soutien de base (certes très insuffisant mais encore réel) contrairement à d'autres EPST (IRSTEA) et universités. Répondre aux appels d'offres de l'Agence nationale de la recherche (ANR) est devenu la triste routine au sein de nos laboratoires. Pourtant, l'ANR avec un budget jonglant entre les 400 et 800 millions d'euros depuis plusieurs années, n'assure un taux de succès des demandes de financement qu'entre 10 et 15 %. Les appels d'offres issus des structures en -EX (LABEX, IDEX et autres) financées par le PIA (programme investissements d'avenir) se multiplient aussi. Chacun, même les moins convaincus au départ ou les « gagnants », peut se rendre compte que ce système s'apparente de fait à une loterie, avec des évaluations pour le moins obscures. Quelle masse d'efforts inutiles déployés pour la rédaction et l'évaluation de l'ensemble des projets refusés ! C'est d'autant plus inefficace qu'un projet de recherche prend dans le meilleur des cas plus de quatre ans et que les durées de financements des appels à projets les dépassent rarement. De plus, cette pêche aux crédits nous impose une mise en concurrence systématique, qui tend à déchirer le tissu des collaborations. La quête perpétuelle de contrats crée une tension permanente à l'origine du mal-être des personnels de recherche.

L'exigence du rétablissement d'un soutien de base récurrent permettant le fonctionnement effectif des Unités, que la CGT-INRA avait estimé, sur la base du budget 2014, à hauteur de 12 500 € par agent et par an, est une revendication immédiate sur laquelle mobiliser, d'autant que la situation a toutes les chances d'évoluer négativement avec la fusion à budget constant avec un IRSTEA où les ressources affectées au fonctionnement des Unités sont plus de 2 fois moindres en pourcentage. L'argent existe pour cela. ***La CGT-INRA revendique la***

suppression de l'ANR et du PIA, comme celle du Crédit d'Impôt Recherche, et la réattribution des crédits correspondants aux EPST et Universités.

Qui dit projet dit main d'œuvre précaire rémunérée sur les budgets obtenus par les appels à projet. Ce mode de financement de la recherche publique est à l'origine de l'augmentation de la précarité (25 % en 10 ans) qui tourne en moyenne autour de 22 % des personnels des laboratoires des EPST et des universités (17 % à l'INRA en 2017). Le projet de loi de transformation de la Fonction publique entend aller encore plus loin, avec 120 000 emplois de fonctionnaires supprimés d'ici 2022 et le recours généralisé aux contractuels en lieu et place des titulaires. Dans toutes les catégories (A, B, C) seraient « recrutés » des contractuels pour le temps d'une opération ou d'un projet (CDI dit « de mission », c'est-à-dire en fait des CDD) et, au mieux, des CDI classiques. La durée des CDI dits de mission, serait à l'appréciation de la hiérarchie. Peine aggravante pour notre secteur, le projet de loi ne retient que les CDI dit « de mission » pour les fonctions de recherche ! La recherche serait ainsi condamnée à la précarité de ses personnels à vie. Au prétexte de l'impossibilité d'obtenir des emplois de titulaires nécessaires au fonctionnement des Unités, des tentatives inédites de recrutement de CDI en lieu et place de titulaires apparaissent déjà à l'INRA (ex. Orléans), à l'initiative de la direction ou de responsables locaux. La CGT-INRA doit le dénoncer et s'y opposer à chaque fois. La baisse continue du nombre de titulaires à l'INRA, avec 404 emplois supprimés entre 2013 et 2017, principalement en techniciens, risque donc de s'amplifier, avec en plus la dimension « mutualisation » qui menace de très vite s'appliquer après la fusion. Alors que le plafond d'emplois autorisé pour l'INRA est très loin d'être atteint, avec seulement 8506 titulaires pour un plafond de 9997 emplois en 2017, la direction se refuse à créer les postes pourtant nécessaires dans nombre d'Unités à la limite de la rupture, en particulier dans beaucoup d'UE.

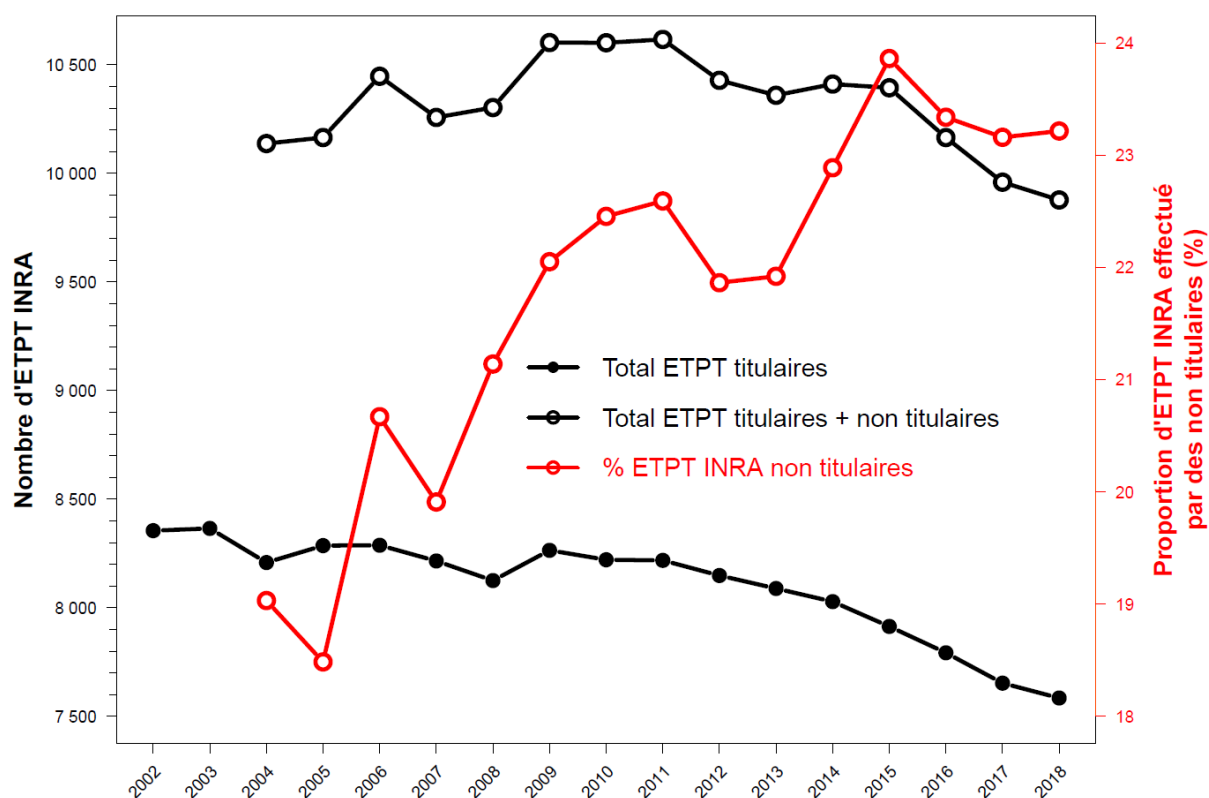


Figure 1 - Évolution du nombre d'équivalents temps plein moyens annuel travaillés (ETPT)

titulaires et non-titulaires depuis 2002. Effectifs obtenus à partir des bilans sociaux disponibles sur le site INRA. Tous les types de non-titulaires sont ici considérés.

1.13 « Chercheur-entrepreneur » et Crédit d'Impôt-Recherche, la nouvelle norme ?

Le changement de nom du MESR en MESRI n'est pas anodin, en mettant « l'innovation » au centre. Il en est de même avec l'Institut fusionné où la DS INRA « Science » devient « Science et Innovation ». Visiblement, les 6 milliards du Crédit impôt recherche ne suffisent pas pour inciter les entreprises à développer la recherche. Il est vrai qu'elles préfèrent rémunérer leurs actionnaires au détriment de la R&D et de l'emploi. D'autant qu'en-dessous de 100 millions €, elles n'ont pas à fournir de justifications ! Toujours au service du patronat, le gouvernement préfère mettre encore plus à leur disposition les chercheurs du public, quitte à s'asseoir sur la déontologie et les conflits d'intérêt. La Ministre vient ainsi d'inviter les chercheurs français à se lancer largement dans « l'aventure entrepreneuriale », par la création de start-ups. En effet, la loi Allègre de 1999 n'a pas eu le succès escompté auprès des chercheurs du public. En presque vingt ans, il n'y a eu que 231 demandes de création d'entreprise, 1 250 demandes de concours scientifiques et 51 demandes de participation à la gouvernance d'une société anonyme.

Estimant qu'il faut lever les freins au rapprochement de la recherche publique et du secteur privé, le gouvernement a fait modifier le code de la recherche par la loi PACTE (Plan d'action pour la croissance des entreprises), votée en septembre 2018. Son article 41 est, selon Mme Vidal, un élément fondamental du projet de loi car il doit permettre de « *créer davantage de passerelles entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise afin de renforcer la dynamique d'innovation source de compétitivité des entreprises* ». En fait, cet article 41 a simplifié considérablement les règles encadrant l'implication de chercheurs dans la création et le développement d'entreprises tout en évacuant les questions déontologiques, en particulier celle des conflits d'intérêts (en même temps « fonctionnaire » et « actionnaire » d'une société privée !) et de la qualité de la recherche.

Mais le gouvernement veut aller plus loin dans la dérégulation du système de recherche, en instaurant le portage salarial, le recrutement, comme au CNRS, de « stars » hors procédure de concours et bénéficiant de salaires personnalisés, en liant encore plus les laboratoires publics aux stratégies des grandes entreprises. Les grandes entreprises n'auront plus qu'à faire leur marché auprès des chercheurs dont elles sous-traitent l'intelligence et les connaissances pour effectuer leur R&D.

1.14 La mascarade du débat sur la loi de programmation de la recherche

A l'occasion des 80 ans du CNRS, le premier ministre a demandé le 1^{er} Février 2019 à la Ministre de l'ESRI, Frédérique Vidal, de mettre en chantier une loi de programmation pluriannuelle. Edouard Philippe n'a pas annoncé une augmentation des moyens, pourtant nécessaire. Par contre, il a demandé aux cadres scientifiques d'identifier i) les disciplines qu'il convient de garder et celles qu'il convient de sacrifier et ii) les équipements qu'il faut renoncer à financer. « *Je ne crois pas que nous devons nous contenter du statu quo, je compte sur vous d'abord pour faire des choix et pour décider ce qui est le plus important, ce sur quoi nous devons mobiliser nos moyens. Nous avons besoin que vous vous prononciez sur ce sujet* ». Trois commissions ont été constituées : Financements des projets scientifiques les plus ambitieux et novateurs ; Attractivité et compétitivité des carrières scientifiques (pilotée par Ph. Mauguin) ; Développement de la recherche partenariale entre public et privé. Ces commissions sont composées de personnalités

triées sur le volet : parlementaires, scientifiques, dirigeants d'organisme, présidents d'université et industriels. Aucun représentant élu de la communauté scientifique... mais les syndicats sont auditionnés ! La CGT-INRA a refusé de se rendre à ces auditions, considérant que ces débats sont pipés, ce projet de loi s'inscrivant dans une politique d'austérité pour les dépenses publiques et étant cadré par le projet de Loi Fonction publique instaurant destruction du statut et précarité. Sans compter que Macron avait indiqué qu'il se refusait à supprimer le CIR et donc à réattribuer à la recherche publique ces fonds donnés à bon compte au patronat.

Ces commissions « cénacles » devant rendre leurs copies en juillet comme base de la loi de programmation discutée au parlement en 2020, le congrès devra analyser précisément leur contenu.

Nos revendications :

- **Le maintien des EPST nationaux, de plein exercice ;**
- **Des recrutements de personnels scientifiques, d'appui et de soutien à la recherche sur des emplois pérennes de fonctionnaires, dans toutes les catégories. L'INRA doit utiliser toutes les possibilités du plafond d'emplois autorisé ;**
- **La titularisation des non-titulaires exerçant des fonctions pérennes ;**
- **Non au recours aux contractuels. Il ne peut être envisagé que pour assurer, de façon transitoire, des remplacements ou des fonctions saisonnières ;**
- **Un financement récurrent à hauteur de 12.500 € par agent par an ;**
- **La suppression de l'ANR, du PIA et du CIR et la réattribution des fonds correspondants aux EPST et aux Universités.**

4. Vers une concentration encore plus importante dans la recherche agronomique publique : fusion INRA-IRSTEA ou absorption de l'IRSTEA par l'INRA, en tous cas un EPST en moins

2.4 Au nom de la « Science » ou de CAP 2022 ?

« La fusion avec l'IRSTEA est guidée par la science et non par la recherche d'économies » dicit Ph. Mauguin à l'AEF en Mars 2018. Mais il ajoute aussitôt : « Nous sera-t-il accordé, pour autant, des moyens supplémentaires à l'occasion du mariage ? Je ne pense pas qu'il faille y compter fermement dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses budgétaires ». Pour la CGT-INRA, cette fusion est avant tout dictée par des impératifs politiques et budgétaires. Impératifs politiques car on ne peut s'abstraire du projet de démantèlement de la Fonction publique, ou « Action Publique 2022 » ou en abrégé « CAP 2022 », lancé au même moment et qui entend réduire le nombre de structures publiques, leurs missions et réduire le nombre d'agents titulaires de la Fonction publique d'Etat. Impératifs budgétaires en raison des difficultés budgétaires récurrentes de l'IRSTEA et le refus de l'Etat d'y apporter la réponse adéquate, à savoir mettre à niveau la dotation IRSTEA par rapport à celle des autres EPST.

Le rapport remis en Octobre 2017 par les PDG de l'INRA et de l'IRSTEA préconisait simplement de renforcer les synergies entre l'INRA et de l'IRSTEA, en particulier dans le cadre de l'Alliance

« AllEnvi ». Mais le gouvernement Macron en conclut le 6 Février 2018 (lettre des Ministres Vidal/Travert) la nécessité d'une fusion pure et simple, et incite les PDG à avancer à marche forcée pour une échéance au 1^{er} Janvier 2020. Pourquoi un tel empressement à vouloir fusionner à tout prix alors que les collaborations scientifiques entre équipes INRA et IRSTEA n'ont pas eu besoin de fusion pour exister, mais aussi que ces collaborations sont, somme toute, assez limitées avec seulement 14 % de publications communes comme le constate le rapport des PDG ? **Pour la CGT-INRA, cette marche forcée visait à exclure la grande masse des personnels des deux instituts de toute possibilité de discussion collective au sein des Unités sur les tenants et aboutissants de la fusion.**

Il est d'ailleurs significatif que le projet scientifique du futur Institut soit prévu pour être acté fin 2020, et non avant que cet institut ne soit créé !

2.5 Un passage à bas bruit vers une recherche plus appliquée ?

Les changements dans les dénominations des Directions déléguées de l'INRA « E » par rapport à celles de l'INRA ne sont pas anodines. Passer d'une Direction « Science » à une direction « Science et Innovation » indique une orientation renforcée vers l'appliqué. Passer d'une direction « Appui à la recherche » à une direction « Ressources » laisse entendre que l'appui à la recherche n'est plus la priorité en soi. Mettre enfin en place, au même niveau que les deux autres, une nouvelle direction « Appui aux politiques publiques », apparemment en gage à l'arrivée de l'IRSTEA, tend à indiquer un infléchissement vers un institut « agence de moyens ». C'est aussi cohérent avec la structuration annoncée au départ, et dont la direction ne parle plus tellement, autour de 5 « piliers » (eau, forêt/bois, agriculture, alimentation, économie circulaire), qui ne peut conduire **qu'à une déviation considérable vers la recherche appliquée, déstabilisant profondément l'équilibre fondamental/finalisé qui a fait la force et l'originalité de l'INRA, de ses Départements et de ses Unités. La CGT-INRA se battra pour le maintien de cet équilibre fondamental/finalisé dans la recherche et contre toute transformation de l'Institut en agence de moyens ou d'expertise au service des politiques publiques.**

Même si on ne perçoit pas aujourd'hui toutes les conséquences en terme de politique scientifique du remplacement de 6 actuels *départements INRA EFPA, EA, CEPIA, SAE2, SAD, MIA* par les nouveaux départements prévus dans l'INRAE intitulés *ECO-FA, AQUA, ECO-SOCIA, AGROENV, TERRA, TRANSFORM et NUMM*, l'absence quasi-totale de discussions préalables parmi les personnels des Unités directement concernées par ces restructurations sera cause de problèmes majeurs pour le futur. Les débats autour des affectations au sein du Département AQUA, manifestement centré autour des opérateurs privés comme Suez et Veolia et bien loin des préoccupations des Unités INRA travaillant en écologie des milieux aquatiques, en est déjà un indice. Les collègues issus de l'IRSTEA s'inquiètent aussi à juste titre du maintien de leurs thématiques qui peuvent être éloignées de celles de l'INRA (par ex. avalanches) dès lors que les crédits seraient limités. **La CGT-INRA exige le maintien de toutes les missions et recherches actuelles de l'INRA et de l'IRSTEA.**

2.6 Vers un INRAE « Low Cost » avec diminution des moyens de recherche et en personnels

La lettre des ministres de la Recherche et de l'Agriculture du 15 mars 2019, après celle du 6 février 2018, indique que « le budget 2020 est à préparer sur la base des budgets consolidés de

l'INRA et de l'IRSTEA ». On voudrait nous faire croire que de la fusion entre un organisme exsangue financièrement (l'IRSTEA) et un organisme nécessitant des moyens supplémentaires pour un bon fonctionnement (l'INRA) naîtrait un nouvel organisme en bonne santé financière. Selon l'HCERES lui-même (rapport d'audit 2018), « *le modèle économique de l'IRSTEA, fondé sur un fort niveau de prestation avec le secteur public, financé au coût marginal, et sur une pression excessive de la masse salariale, induit un déficit structurel et obère toute possibilité de dégager des marges de manœuvre pour l'investissement et une véritable capacité de pilotage stratégique pluriannuel* ». A l'IRSTEA, la masse salariale occupe 93 % du budget d'Etat, l'étranglant ainsi financièrement en ne lui laissant que 7 % pour son fonctionnement et sa politique scientifique. Cette marge est un peu plus importante à l'INRA, où la masse salariale ne représente que 83 % du budget. Mais nous savons que cela ne suffit déjà pas pour que le soutien de base puisse servir à autre chose qu'à payer les fluides. Le budget « consolidé » (addition des deux budgets) de l'organisme fusionné ne ferait ainsi que partager la pénurie plutôt que donner les moyens de fonctionnement nécessaires pour les deux organismes.

Les PDG eux-mêmes ont indiqué dans leur rapport d'étape qu'il fallait un apport supplémentaire annuel de 2,4 M€ pour aligner la dotation des Unités ex-IRSTEA sur le niveau moyen des Unités INRA. Sans compter 6,5 à 7 M€ qu'ils jugeaient nécessaires pour la reconstruction du centre IRSTEA détruit par une tempête, sous peine de « *rendre non-viable le budget du nouvel institut* ». Avec un budget au mieux « consolidé », on s'oriente ainsi soit vers une dotation différenciée pour les Unités selon leur institut d'origine, soit vers une baisse des dotations des Unités ex-INRA, inacceptables dans les deux cas ! Une autre possibilité, tout aussi inacceptable, serait de limiter l'emploi de titulaires et donc la masse salariale. L'IRSTEA a ainsi perdu 79 de ses ETP sous plafond, soit 8 %, entre décembre 2013 et décembre 2016, tandis que l'INRA en perdait 4,4 %. ***La CGT-INRA exige le relèvement des dotations budgétaires de l'Etat à hauteur des besoins : pas d'institut à deux vitesses, pas de financement de la fusion par une réduction supplémentaire des effectifs de titulaires.***

2.4 Une vraie garantie de maintenir tous les sites et Unités ?

Les PDG ne cessent de se glorifier de la garantie donnée qu'il n'y aurait aucune modification du périmètre des unités, ni de fermeture de sites lors de la fusion. Et après ? L'IRSTEA se déploie sur neuf centres régionaux à Aix-en-Provence, Antony (également siège social), Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon-Villeurbanne, Montpellier, Nogent-sur-Vernisson et Rennes, et dispose d'une implantation à Strasbourg. L'HCERES a déploré qu'une récente rationalisation de l'utilisation des surfaces n'ait pu aller jusqu'à la fermeture de sites avec des relocalisations, principalement pour les sites de Nogent et Antony. Peut-on penser que la pérennité de ces sites ne va pas être remise en cause très rapidement ? La création des Centres ARA (Auvergne Rhône-Alpes)-Ouest (comprenant les sites de Clermont et Theix) majoritairement INRA, et ARA Est (comprenant les sites de Lyon, Grenoble et Thonon) majoritairement IRSTEA n'est-elle pas à même de modifier les périmètres des Unités ? D'ores et déjà, l'INRA, anticipant la fusion, ne renouvelle pas des CDD en place, au lieu de pallier le besoin de postes par des titularisations. Ceci engendre, de plus, une surcharge de travail pour les titulaires en place. ***La CGT-INRA exige la pérennité des sites de recherches des deux instituts, y compris après la fusion.***

2.5 Les conditions de travail et garanties sociales des personnels remises en cause

Devant les DU INRA et IRSTEA, le 28 mai 2018, F. Marty (DGDA INRA) a indiqué son intérêt d'aller vers un système IRSTEA au sein des Centres, c'est-à-dire aller vers une mutualisation des services administratifs, ajoutant qu'il y avait « un vrai plus à la mutualisation ». Le nouveau Centre Auvergne-Rhône-Alpes Est inclut ainsi un « *service mutualisé de gestion d'Unités de recherche* » au lieu de gestionnaires présents au sein de chaque Unité. Cela indique bien l'objectif global cohérent avec CAP 2022 : faire des économies en personnels et en moyens de fonctionnement. Tout est à l'avenant avec la volonté d'aligner les droits sociaux sur le moins-disant social de chaque institut et non sur le mieux-disant. Droits remis en cause (RIFSEEP, congés, sujétions, *etc.*) et revendications correspondantes seront développées dans la plateforme revendicative.

Le **processus de pré-affectation individuelle imposé aux collègues** des services d'appui, avant même la finalisation du processus de fusion, est illustratif de la méthode inhumaine de « management » que PDG et Ministères entendent mettre en œuvre dans le nouvel Institut. Comme le PDG de l'IRSTEA l'a dit, les personnels n'ont pas été forcés mais « incités » à accepter le seul poste qu'on leur proposait alors même qu'ils n'avaient aucune connaissance de l'environnement de ce poste, de la hiérarchie, des collègues, *etc.*, sinon ils s'exposaient à être mis en concurrence avec d'autres collègues puis, enfin, placés on se sait où s'ils refusaient les différents postes. Tout cela alors que ce poste n'existait pas, l'INRAE n'étant pas encore né ! Dans ces conditions de pression maximale, les PDG peuvent se targuer d'avoir eu peu de refus à ce processus autoritaire. Mais, les problèmes ne peuvent que resurgir quand le virtuel sera remplacé par le réel. **La CGT-INRA exige que rien ne soit définitivement figé avant que le nouvel Institut fonctionne en routine et que les agents puissent obtenir finalement le poste qu'ils souhaitent sans être forcés de rester sur celui qu'on leur a imposé d'accepter.**

2.6 Des difficultés objectives à la mobilisation contre la fusion

Pour nombre de personnels IRSTEA, incluant des syndicalistes, existait l'illusion de pouvoir avoir plus de moyens en passant d'un Institut exsangue à l'INRA. Au départ à l'INRA, des collègues, notamment ceux travaillant en coopération avec des équipes IRSTEA, pouvaient légitimement penser qu'un rapprochement des deux instituts serait bénéfique au développement des recherches. D'autres considéraient qu'ils n'étaient pas concernés, travaillant dans des Départements et/ou Centres aux contours apparemment non directement modifiés par cette fusion. Pourtant, tous les Départements et Unités INRA, tous les personnels seront de fait touchés par les conséquences budgétaires de la fusion comme par la remise à plat de toutes les garanties sociales obtenues précédemment.

La CGT-INRA doit faire le bilan qu'en dépit **d'une analyse dont le fond n'est pas à remettre en cause**, de tracts et déclarations politique aux CT, CA, CSN, et de propositions d'actions unitaires avec tous les syndicats IRSTEA, nous n'avons pas réussi à enclencher une mobilisation de masse contre la fusion. Sauf lorsque nous avons montré les conséquences concrètes que cette fusion pourrait avoir sur les garanties sociales (30 jours de congés) de tous les agents, même des Centres et Départements non modifiés. ***Partir des conséquences concrètes de la création de l'INRAE doit être notre boussole pour la période à venir.***

2.7 La fusion INRA-IRSTEA, un simple premier pas vers une restructuration encore plus importante de la recherche agronomique ?

Le 24 septembre 2018, le Premier Ministre, Edouard Philippe, avait commandé un rapport aux Inspections Générales sur la « rationalisation du dispositif de recherche au service du développement ». La lettre de mission ciblait la nécessité de deux « rapprochements », un premier entre l'EPIC CIRAD et l'EPST INRA, et un second entre l'EPST IRD, l'EPST CNRS et des universités. Ces perspectives de rapprochement avaient notamment pour objectif de « dégager des gains de productivité », et de « chiffrer clairement les économies qui peuvent en être attendues en ETP et en masse salariale ». Ce rapport a été rendu à E. Philippe en décembre 2018 mais il est toujours secret à ce jour, Ministères comme PDG des organismes se refusant à le communiquer. Malgré les dénégations de Ph. Mauguin (« Il est important de dissiper l'idée que l'on nous demanderait de fusionner avec le CIRAD », déclaration à l'AEF), le terme utilisé de « rapprochement » est lourd de menaces si l'on considère que c'était le même terme qui était employé pour INRA et IRSTEA avant que le gouvernement ne dise « fusion » ! Avec ces « rapprochements », ce serait une concentration encore plus drastique des recherches en sciences du vivant, avec la disparition possible de nouveaux EPST.

La CGT-INRA s'opposera résolument à toute tentative de fusion, déguisée ou non, entre l'EPIC CIRAD et l'EPST INRA, qui ne pourrait qu'amplifier les problèmes déjà vécus lors de la fusion INRA-IRSTEA. Elle renforcera en ce sens ses liens avec la CGT CIRAD.

Dans l'esprit de ses initiateurs (Chevassus, Guillou, etc.), Agreenium, puis l'IAVFF, avaient vocation à être le creuset d'une telle concentration de la recherche et de l'enseignement supérieur agronomique. Les résistances, tant actives et initiées par la CGT-INRA que passives (désintéret de nombreux responsables), ont fait que cette structure est restée une coquille vide, au mieux un « guichet ». Avec les processus de fusion des écoles d'agronomie et INRA/IRSTEA, Agreenium-IAVFF a de fortes chances d'avoir un rôle encore moins important, voire de disparaître. La CGT-INRA ne peut que s'en réjouir mais doit rester attentive, car les Ministères semblent désormais conduire une « politique de sites » antinomique du caractère national indispensable pour la recherche.

D. LA RECHERCHE QUE NOUS VOULONS

4. La recherche fondamentale et finalisée : une mission de service public pour répondre aux grands enjeux du XXI^{ème} siècle

1.4 Des grands enjeux agronomiques et écologiques aux besoins de recherche

Au XXI^{ème} siècle, nous devons faire face à des enjeux agronomiques et écologiques multiples et potentiellement parfois antagonistes. Il nous faudra répondre aux besoins alimentaires à la fois quantitativement et qualitativement, tout en préservant la biodiversité, en limitant les pollutions et en atténuant le changement climatique. A la CGT-INRA nous sommes conscients qu'une grande partie des solutions existent et que les principaux verrous sont politiques et économiques et non techniques. En effet, on pourrait aujourd'hui satisfaire la demande mondiale et assurer la souveraineté alimentaire de la majorité des pays du Monde. L'empreinte environnementale des pratiques agricoles est en grande partie liée au modèle économique

productiviste d'une agriculture intensive à visée exportatrice. Néanmoins, les défis auxquels nous faisons face en termes de besoins alimentaires et de dégradation de l'environnement exigent un développement important de connaissances, tant fondamentales que finalisées. Pour cette raison, la CGT-INRA revendique une forte augmentation de l'investissement dans la recherche et plus particulièrement dans la recherche agronomique et sur les questions environnementales.

A la CGT-INRA, nous défendons aussi une science qui prenne sa place, toute sa place, mais pas plus que sa place. Nous sommes contre une République des experts. Pour nous, les choix techniques devront découler de décisions démocratiques. La recherche scientifique finalisée est là pour éclairer ces décisions. Elle ne doit en aucun cas se substituer aux représentations démocratiquement élues.

A la CGT-INRA, nous défendons aussi une science qui soit aux services de toutes et tous et pas seulement au service des acteurs économiques qui dominent le marché, comme les multinationales des semences, de l'agro-alimentaire et de l'environnement. La recherche publique que nous défendons doit être au service des agriculteurs, des travailleurs de l'agro-alimentaire ou des forestiers de terrain et *in fine* du citoyen. Elle ne doit en aucun cas se mettre au service des profits des entreprises du CAC40 ou de ceux qui, dans les cabinets ministériels, détruisent notre modèle social et contribuent à dégrader l'environnement.

Pour la CGT-INRA, la recherche scientifique dans la Fonction publique produit des connaissances fondamentales et finalisées au service de tous et ce **service public** doit avoir les moyens de fonctionner en toute indépendance. Cette indépendance est avant tout garantie par un statut de fonctionnaire renforcé et des moyens récurrents pour travailler sereinement. Nous nous opposons à une recherche uniquement pilotée en mode projet, qui met les équipes en compétition et fragmente les programmes de recherche. La mise en œuvre de véritables programmes de recherches ambitieux permettant d'avancer significativement dans la compréhension des processus et de participer à l'émergence de nouvelles techniques ou de nouvelles pratiques requiert d'investir sur le long terme en personnel et en moyens récurrents.

Ce service public doit être renforcé de toute urgence, car les enjeux sont importants pour mieux comprendre les impacts du changement global et trouver des solutions pour y faire face. Quels systèmes agricoles pour développer une agriculture respectueuse de l'Homme et de l'Environnement ? Quelles ressources génétiques mobiliser pour répondre à ces enjeux ? Quelle gestion des milieux naturels pour assurer leur multifonctionnalité et préserver la biodiversité ? Comment améliorer l'alimentation pour couvrir les besoins nutritionnels et la santé ? Toutes ces questions exigent que la recherche fondamentale et la recherche finalisée produisent des connaissances sans être entravées par le manque de moyens ou une gestion managériale de type privé.

1.5 L'enrichissement mutuel des recherches finalisées et fondamentales

La CGT-INRA est attachée au caractère finalisé de la recherche que nous menons. Néanmoins, une recherche finalisée de qualité doit se nourrir, au sein des mêmes collectifs de recherche, d'une recherche fondamentale, elle aussi de qualité. Les deux types d'approches s'interpénètrent en permanence et s'enrichissent mutuellement. Dans le cadre de la recherche finalisée, on part d'un modèle ayant un intérêt économique, écologique ou social, ou d'un problème technique ou pratique non résolu, parfois posé par des acteurs sociaux. A partir de cette question, on estime quels sont les verrous scientifiques à lever pour répondre à ces enjeux et on met alors en œuvre un programme de recherche à dimension fondamentale. Après un

certain temps, il est alors possible de transférer une partie des connaissances acquises aux acteurs du terrain, ce qui permet éventuellement de changer leurs pratiques ou d'éclairer leur décision. *A contrario*, des programmes de recherches fondamentales peuvent aboutir à des applications et des transferts parfois inattendus.

De plus, la recherche publique finalisée en agronomie permet d'avancer sur des questions et objets d'intérêt pour l'émancipation des travailleurs, et la préservation de l'environnement. C'est pour cela que la CGT-INRA défend l'existence d'un institut national de recherche publique finalisée spécialisé en agronomie. Une disparition de notre Institut aurait comme conséquence une disparition des recherches sur de nombreux domaines. Certains systèmes agricoles pourraient ne plus être étudiés. A la CGT-INRA, nous défendons aussi le maintien d'une pluralité d'objets d'études tant en ce qui concerne les systèmes animaux que végétaux.

Une recherche finalisée de qualité ne peut se faire sans une maîtrise technique des systèmes agricoles étudiés, des expérimentations grandeur nature et des suivis à long terme des agroécosystèmes. Cette spécificité justifie l'existence d'un fort ratio de techniciens et d'ingénieurs en regard du nombre de chercheurs, comme l'existence d'Unités expérimentales. Cette spécificité a largement été mise à mal par la réduction drastique de plus de 58 % du nombre d'adjoints techniques et 14 % du nombre de techniciens depuis 2000, la fermeture de nombreuses Unités expérimentales et la déstabilisation de celles qui restent par le processus de labellisation. **La CGT-INRA s'oppose à la tendance qui vise à remplacer le savoir-faire des techniciens par des précaires de la recherche ou des citoyens de programme de recherche participative qui appliqueraient des protocoles figés dans le formol de l'Assurance Qualité Recherche, sans bénéficier de l'expérience des techniciens INRA.** La CGT-INRA est aussi critique sur le remplacement de la mesure et de l'expérimentation par des analyses statistiques sur des jeux de données très hétérogènes qui découlent d'une vision naïve des potentialités du « big data ». Si la recherche participative ou l'analyse de grands jeux de données ont toute leur place dans la recherche moderne que nous défendons, ces nouveaux modes de recherche ne peuvent pas remplacer le patient travail impliquant l'expérimentation dans une démarche hypothético-déductive. A la CGT-INRA, nous défendons donc aussi le maintien d'une pluralité d'approches dans nos travaux de recherches.

Pour la CGT-INRA, le travail technique doit être au jour le jour réalisé en étroite interaction avec les chercheurs. D'une part, le personnel technique connaît parfois mieux les objets d'étude que les chercheurs et son apport est très précieux tant dans l'élaboration des protocoles, la genèse des hypothèses, que dans l'interprétation des résultats. D'autre part, le travail technique est plus intéressant et mieux réalisé quand les objectifs sont compris et discutés collectivement. **Pour cette raison, la CGT-INRA est opposée à des modes de fonctionnement qui visent à tayloriser le travail en instituant des logiques de prestations de service.** Pour la CGT-INRA, les Unités expérimentales pas plus que les Unités de recherche ne doivent être soumises à des logiques de rentabilité financière. Au sein des Unités, les collectifs de travail et les interactions doivent être préservés, ce qui est très rarement le cas dans les Très Grandes Unités (TGU). **La CGT-INRA s'oppose au mode de fonctionnement des TGU, basé sur la compétition et sur des relations entre donneurs d'ordre et prestataires de service. Nous défendons un mode de fonctionnement où la coopération et l'échange sont le fondement du collectif.** En particulier, la *labellisation* doit être stoppée immédiatement et les conditions de l'exercice d'un service public restaurées dans toutes les Unités. Les décisions de mettre en place d'un système de management environnemental (SME) dans les unités expérimentales et de généraliser les démarches qualité de type ISO14001 génèrent des charges de travail supplémentaires augmentant la souffrance au travail. La CGT-INRA demande un renforcement des moyens en personnels titulaires pour la réalisation de ces nouvelles tâches.

Les personnels de l'INRA doivent être impliqués dans le transfert vers les différents acteurs, mais en aucun cas ils ne peuvent se substituer aux instituts qui sont spécialisés dans le conseil aux agriculteurs ou dans la gestion forestière. La recherche et la gestion sont deux métiers différents. Si nous souhaitons accélérer le transfert entre les instituts de recherche et la société, il est nécessaire de développer massivement un service public du transfert en renforçant ce qui existe déjà (par exemple, les instituts techniques, le département recherche de l'ONF, le département Santé des forêts du Ministère de l'Agriculture) ou en en créant d'autres. La facilitation du transfert passe aussi par l'augmentation du nombre de postes d'interface, de chercheurs et chercheuses d'entreprises privées ou d'instituts techniques accueillis dans des laboratoires publics ou l'inverse. L'augmentation dans les entreprises, de la part d'ingénieurs et de docteurs ayant été formés à la recherche et par la recherche facilitera mécaniquement le transfert entre Unités de recherche publique et Départements de recherches ou d'innovations d'entreprises privées. **Dans ce cadre, il est absolument nécessaire que le doctorat soit reconnu dans les conventions collectives.**

1.6 Garantir les communs que constituent la production et la transmission de savoirs : une mission de service public

Un commun est une ressource partagée, gérée, et maintenue collectivement par une communauté ; celle-ci établit des règles dans le but de préserver et pérenniser cette ressource tout en fournissant la possibilité, le droit de l'utiliser par tous. On peut estimer que le savoir est un des "communs" les plus précieux de l'humanité. Mais c'est un commun particulier car il ne s'épuise pas et, au contraire, gagne de plus en plus en valeur quand il est partagé.

La recherche et l'enseignement peuvent aussi bien servir les intérêts d'une minorité, dont elles constituent alors des instruments puissants, que contribuer de façon décisive au progrès humain. Les politiques menées en France et au sein de l'OCDE depuis plus de quinze ans relèvent du premier type de rapport à la connaissance. La recherche et l'enseignement supérieur sont alors considérés comme des moyens pour accroître la compétitivité de l'économie et deviennent même une source de profits.

A la CGT-INRA, nous considérons que la production, la critique et la transmission des savoirs sont trois enjeux centraux et inséparables d'un projet d'émancipation collective. Ce sont, pour nous, des communs qui doivent relever d'une mission de service public. Nous combattons la marchandisation de la connaissance car seul un service public peut produire des connaissances accessibles à tous et toutes en toute indépendance et sans contrepartie. Dans cette optique, **la première mission du service public de la recherche, est d'accroître nos connaissances scientifiques pour mieux comprendre le monde afin d'y agir au mieux.** La fonction de l'enseignement supérieur, qui repose sur la recherche et la nourrit en retour, est de transmettre au plus grand nombre ce savoir critique en perpétuelle évolution. La production et la diffusion des connaissances scientifiques, peuvent donc à la fois être un facteur d'émancipation humaine ou une arme que les dominants seront toujours prompts à utiliser. **A la CGT-INRA, nous estimons qu'elles ne peuvent être confiées qu'à un service public pleinement démocratique au service de l'intérêt général.**

Évidemment, la transmission de savoir et sa production sont intimement liées. En effet l'enseignement de haut niveau s'appuie sur un collectif produisant une recherche de qualité. Mais à la CGT-INRA, nous pensons aussi que les métiers de chercheur dans un EPST et d'Enseignant Chercheur dans une université ou dans une grande école sont des métiers différents qui n'appellent pas les mêmes compétences et n'ont pas exactement les mêmes

objectifs. **Nous défendons le statut de chercheur à plein temps qui comporte recherche et formation à la recherche et nous revendiquons donc l'existence de statuts différents qui sont complémentaires dans la production et le transfert de savoirs.** Rendre obligatoire la mission d'enseignement pour les agents de l'INRA, ce qu'ouvre le décret statutaire concernant la fusion entre l'INRA et l'IRSTEA, empiéterait de fait sur le temps consacré à la recherche agronomique de l'Institut, l'affaiblirait et se ferait probablement au détriment du transfert de connaissances vers le monde agricole.

1.8 Un institut national de recherche pour l'agriculture, l'environnement et l'alimentation

Pour la CGT-INRA, cette recherche scientifique doit à la fois avoir une cohérence nationale et être ancrée dans les territoires. **Nous défendons à la fois l'existence d'un institut national qui soit indépendant des grandes universités et des grands regroupements territoriaux en cours et le maintien des Centres dans chacune des régions. Nous nous opposons à ce titre à la fusion des Centres et la fermeture de sites.** L'avantage d'avoir un Institut national est de pouvoir faire dialoguer et travailler ensemble des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens qui ne partagent pas les mêmes objets (forêts ou poissons, par exemple), mais qui partagent une même discipline organisée autour d'un Département de recherche. L'avantage d'avoir un Institut national est d'avoir une vision nationale et internationale des grands enjeux agronomiques et écologiques. Mais cette structure nationale doit se croiser avec une structure territorialisée au niveau des Centres pour permettre de prendre en compte les logiques et spécificités territoriales. Cet ancrage territorial joue aussi un rôle important dans l'aménagement du territoire en développant des services publics de la recherche dans des sites où, sans l'INRA, il n'y en aurait pas. La CGT-INRA revendique de revenir sur les fusions récentes de Centres (par exemple Orléans-Tours ou Sophia-Avignon) et milite pour la réouverture de sites afin d'augmenter la représentation de l'INRA sur le territoire.

5. Une recherche publique indépendante, ouverte, au fonctionnement démocratique

2.5 Une recherche publique indépendante des différents lobbies qui redonne confiance aux citoyens

La recherche scientifique est de plus en plus entrée dans un nouveau mode de production de connaissances dans lequel les positions idéologiques issues de différents groupes sociaux, les intérêts économiques privés et l'intérêt public s'entremêlent. Dans ce mode, appelé « mode 2 » dans la littérature dédiée au sujet, la recherche technique et la recherche fondamentale sont encore plus mélangées et les frontières entre le champ académique, la recherche privée et la communication grand public s'amenuisent. Une pression accrue en termes de publication de résultats et de réussite aux appels à projet est désormais imposée au chercheur, qui le transforme en chercheur d'or « trouve tout ». Niveau de publication, réputation à l'international et réussite aux appels à projet sont souvent très liés. Il faut publier beaucoup et vite. Nous savons que, dans un travail de recherche sérieux, il est difficile d'anticiper les résultats et leur importance en termes de connaissances. C'est souvent un travail de longue haleine avec parfois peu de résultats valorisables rapidement. Les changements survenus dans la structure de

l'économie de l'édition scientifique, et l'utilisation des critères de cette dernière dans l'évaluation de la recherche, induisent un contexte de course féroce à la publication (« publier pour survivre ») et conduisent à des dérives éthiques dans le fonctionnement de la recherche. **Les fraudes se multiplient et la rigueur dans la communication scientifique est aussi souvent mise à mal. Ces changements produisent une méfiance du grand public ; méfiance renforcée par l'impression que la science a d'abord servi à accroître les profits des grandes entreprises, souvent sans améliorer les conditions de vie de la population ni l'état de la planète.**

Pour la CGT-INRA, la production du savoir scientifique est une production d'un savoir particulier. Ce savoir est complémentaire d'autres types de savoirs issus des pratiques. Mais c'est un savoir qui a une certaine valeur, car il est produit dans un champ régi par des règles bien spécifiques : argumentation logique, fermeture disciplinaire, critique par les pairs, arbitrage du réel. Ce type de savoir produit des connaissances très spécifiques, mais d'une plus grande valeur épistémique que d'autres types de savoirs. Il est crucial de réaffirmer les spécificités de la recherche académique et de les défendre. Mettre tous les types de savoir (savoir scientifique, expertise des agriculteurs ou des citoyens) au même niveau, ne permet pas de tirer parti des avantages de chacun d'entre eux. **La CGT-INRA défend donc le fonctionnement de la science en disciplines, la relecture par les pairs et une séparation claire de l'activité scientifique des champs politiques et économiques.** Évidemment, les disciplines ne sont pas étanches et des recherches sont nécessaires aux nombreuses interfaces pour répondre aux grandes questions scientifiques. Mais nous pensons que **l'organisation de l'INRA en Départements doit rester sur une base disciplinaire. C'est pourquoi nous sommes opposés à ce qu'une organisation en fonction d'enjeux ou de questions** ponctuelles comme dans les métaprogrammes remplace les départements actuels.

Pour redonner confiance dans la parole scientifique, il est absolument nécessaire de garantir l'indépendance des scientifiques et de mieux organiser la communication entre le monde académique et les différents secteurs de la société. Cette confiance ne peut se gagner que s'il existe une recherche publique indépendante dont les recherches soient au service du public et non de groupes privés. Cela signifie que les groupes privés ne doivent pas devenir les pilotes de la recherche publique, que ce soit par le biais de thèses ou de programmes de recherche. Les groupes privés doivent payer les impôts qui ensuite servent à financer un service public de la recherche qui produise des connaissances qui leur soient aussi utiles à eux. Pour cette raison, **la CGT-INRA est pour l'abrogation du Crédit Impôt Recherche** qui utilise l'argent public du contribuable ainsi que les personnels et les locaux de la recherche publique pour financer à moindre frais une recherche à l'attention d'intérêts de groupes privés. Les sommes correspondantes doivent abonder le budget des EPST et des Universités.

Le transfert des connaissances vers la société civile passe avant tout par l'Education nationale. Il est absolument nécessaire de favoriser l'intervention de chercheurs dans les lycées et les collèges et de faciliter l'émergence de partenariats entre enseignants du primaire et du secondaire et chercheurs de la Fonction publique. Le système français est probablement trop cloisonné entre le secondaire et le supérieur. Des programmes d'éducation populaire en écologie et agronomie pourraient aussi être développés car l'acquisition du savoir est un droit tout au long de la vie.

2.6 Une science de la coopération et non de la compétition

Contrairement à ce que laisse penser l'idéologie individualiste issue de la pensée néolibérale, un résultat scientifique n'est jamais issu du cerveau d'un seul individu. La recherche scientifique est une aventure collective. Les composantes idéelles et matérielles sont toujours étroitement interconnectées. Chaque questionnement de recherche puis la réalisation des expérimentations afin d'y répondre est discutée et mise en œuvre en équipe (étudiants, chercheurs, ingénieurs, techniciens). Aucune idée ne peut être validée sans confrontation à des faits (arbitrage du réel), qui nécessitent un travail en laboratoire ou sur le terrain, réalisé par les techniciens, les stagiaires et les chercheurs. Cette mise en œuvre concrète de la recherche ne peut être faite sans les services d'appui à la recherche qui s'occupent des aspects administratifs et financiers. Tous concourent à la recherche scientifique. Pour la CGT-INRA, ce travail est d'autant plus efficace si tous les salariés d'une même Unité de recherche, participent du même collectif de travail et travaillent dans de bonnes conditions.

Les ministères et directions successives de l'INRA ont visé à ce que la recherche en mode "projet" devienne la norme au détriment d'une recherche sur financement public annuel d'Etat. Cette recherche en mode projet est associée à une logique d'évaluation individuelle. Ce mode de fonctionnement a pour conséquence de mettre en concurrence les chercheurs ou techniciens entre eux et les Unités entre elles avec des effets délétères pour le devenir des Unités et des collectifs de travail. Les thématiques de recherche non financées par appel à projet sont appelées à disparaître, si elles ne correspondent pas «aux sujets à la mode», alors que d'autres thématiques sont sur-dotées financièrement à des niveaux ingérables pour les Unités et les agents concernés quand les chercheurs ont déposé par nécessité plusieurs projets financés simultanément. A la CGT-INRA, **nous exigeons une dotation récurrente décente pour les Unités sur une base de 12,5 k€ par agent par an dans l'Unité.** Une répartition équitable des moyens qui tienne compte du nombre d'agents dans les Unités de recherche, permettrait un rééquilibrage global de leur fonctionnement, favoriserait grandement la coopération entre les chercheurs, rendrait possible le maintien de recherches indépendamment d'effets de mode. Elle permettrait une économie substantielle de temps chercheur et administratif et d'argent qui actuellement sont engloutis pour écrire et évaluer des montagnes de projets déposés à un millefeuille de guichets qui font accroître de façon exponentielle la bureaucratie.

La logique de compétition est aussi actuellement renforcée par les logiques d'évaluation individuelle et les rémunérations au mérite. **Cette logique, en favorisant l'individualisme, casse le collectif et la solidarité, alors qu'un des fondements de la recherche en équipe est basé sur un travail collectif et de bonnes conditions de travail pour toutes et tous.** Pour en finir avec ces logiques qui nuisent au fonctionnement des équipes, aux conditions de travail et finalement à l'avancée des connaissances, il est aussi indispensable de sortir d'un système d'évaluation poussé à l'absurde qui multiplie l'évaluation des agents, des Unités, des Instituts et des projets. **La CGT-INRA est pour la suppression de toutes les évaluations individuelles** qui pourraient être facilement remplacées par des entretiens annuels à la demande des agents. Lors de ces entretiens, les agents pourraient faire valoir leurs souhaits de mobilité ou exiger l'intervention des CAP ou du CHSCT, s'il existe des problèmes. **Nous revendiquons aussi la suppression de l'HCERES, car chaque collectif de travail doit décider par lui-même des logiques d'évaluation de son travail. La CGT-INRA est pour un avancement à l'ancienneté, et l'augmentation conséquente des rémunérations doit avant tout passer par l'augmentation du point d'indice.**

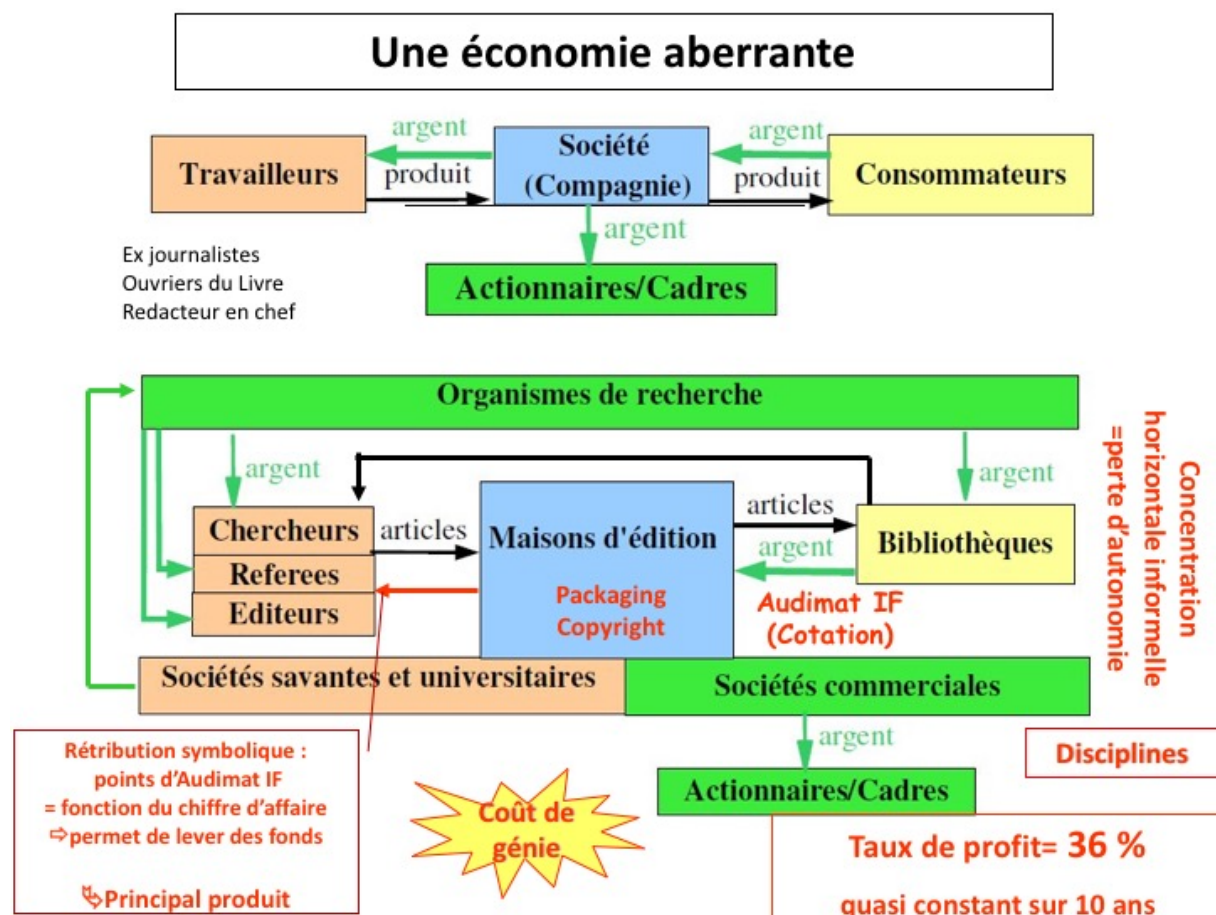
Le changement de gestion que nous demandons, en promouvant une gestion favorisant la coopération et non la compétition entre agents d'un même organisme de recherche publique,

permettrait aussi de limiter l'inflation de publications qui posent des problèmes quasi épistémiques, car elles s'accompagnent d'une dégradation de l'information.

La coopération, c'est aussi avec les pays en voie de développement. A la CGT-INRA, il nous semble important de développer un programme ambitieux d'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers venant notamment des pays du sud dans lesquels les enjeux environnementaux et agronomiques sont très importants. Pour cette raison, **nous sommes opposés à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires comme pour tous les autres étudiants.**

2.7 Une diffusion gratuite et large des acquis de la connaissance

La connaissance est un « commun » qui prend de la valeur par le partage et doit donc pouvoir être diffusée gratuitement. Or la contre-révolution néolibérale a produit tout le contraire. Des changements importants ont eu lieu ces dernières années dans l'édition scientifique. Au départ, il y a un point assez technique. Avec l'évolution technologique dans la presse et l'édition, les journaux scientifiques - des publications très spécialisées qui permettent aux chercheurs d'échanger et faire connaître leurs résultats - sont devenus rentables. Alors que ces journaux étaient édités auparavant par des sociétés savantes et des établissements de recherche, ils ont été massivement rachetés par des grands groupes de presse privés, transformant les échanges gratuits de connaissances en un marché financier du savoir. Par une dynamique de fusions-acquisitions-délocalisations, 5 Majors mondialisés de l'édition contrôlent désormais ce marché. Or ce marché est totalement dysfonctionnel (Figure 2), car captif.



Les chercheurs ont un besoin vital de connaître les résultats de leurs collègues pour avancer et achètent donc ces journaux, quels que soient leur nombre et leur prix. Il n'y a ainsi aucune régulation de l'offre. Par ailleurs, les habitudes de l'époque antérieure se sont maintenues. Et ainsi ce sont des chercheurs qui font les recherches, écrivent les articles, les expertisent, les éditent, le tout sans rien facturer : une presse où ni les journalistes d'investigation ni les rédacteurs ne sont payés, mais où les journaux sont revendus à prix d'or aux mêmes institutions scientifiques qui ont financé les recherches. S'est ainsi établie une sorte de racket légal que la CGT-INRA dénonce depuis plusieurs années. Racket qui permet, depuis 10 ans, des dividendes de plus de 30 % aux actionnaires de ces grands groupes, et qui est en train de ruiner les bibliothèques scientifiques.

Mais il y a pire ! Encouragés par les gouvernements néo-libéraux et par l'appât des gains associés à la perspective de « l'économie de la connaissance » (forcément marchande à leurs yeux), des géants de l'information financière et la mondialisation boursière ont investi pour créer un système de cotation des publications scientifiques basé sur l'Audimat. Ce système permet de coter l'ensemble des acteurs sur le caractère vendeur de leurs publications et donc sur leur contribution au chiffre d'affaire des 5 Majors. Et de modifier ainsi les orientations de la recherche publique.

Il s'est ainsi créé à l'image de ce qui s'est passé dans l'immobilier ou l'internet, une bulle spéculative sans précédent sur les journaux scientifiques qui noie l'information scientifique majeure dans un déluge de publications sans intérêt, encourage la fraude et saigne les budgets de la recherche publique. Cela permet de plus un contrôle des recherches dans le sens d'intérêts privés. Les grands de ce monde ne s'y sont pas trompés, les grands patrons mondialisés du pétrole, de l'agro-alimentaire, du médicament et de la grande distribution se pressent dans les conseils d'administration de ces Majors de la connaissance-marchandise.

A la CGT-INRA, **nous souhaitons que l'INRA propose aux universités et autres EPST d'assurer, conjointement, le pilotage d'un grand pôle éditorial public voué à la diffusion des connaissances en misant sur l'accès ouvert aux publications.** Ce pôle éditorial, outre des livres, devra également publier des revues scientifiques, dont une revue-phare adossée aux archives ouvertes. En outre, il pourrait être proposé pour les chercheurs de publier des articles ou d'effectuer un travail d'édition scientifique uniquement dans des revues acceptant la publication des articles au sein d'archives ouvertes et ayant un accord avec HAL ou bibCNRS. Le cas échéant, ces revues doivent être montées ou soutenues par les établissements eux-mêmes. C'est la seule façon de casser la logique mortifère des maisons d'éditions actuelle et le piège des golden access. Contrairement à ce que veut faire croire la DG, le DU n'est pas un fonctionnaire d'autorité et ne doit pas le devenir.

Outre la publication elle-même, l'enseignement et donc le partage des savoirs est aussi une source importante de profits. Si la hausse des droits de scolarité est restée pour l'instant mesurée, les frais d'inscription des grandes écoles et de certains masters ont déjà fortement augmenté (ex 5800 € pour l'école Telecom – Ecole de management, 2570 € pour SupElec). La faillite des universités devenues autonomes fait peser le risque d'une augmentation généralisée des frais d'inscription, préconisée au niveau du master par la plupart des candidats libéraux à la présidentielle. Un rapport de mars 2015 commandé par le gouvernement estime que la hausse des droits de scolarité est « l'un des principaux leviers d'augmentation des ressources propres » des universités. Ailleurs en Europe et dans le monde, les frais d'inscription ont explosé. En effet, une année universitaire, aux Etats-Unis, coûte entre 6 000 et 60 000 dollars (entre 5 300 et 53 150 euros). Résultat, le montant de la dette étudiante inquiète même la Réserve fédérale de New York, qui a publié en février des chiffres vertigineux. Le total des prêts étudiants s'élève désormais à 1 160 milliards de dollars et la Réserve Fédérale à New York craint l'explosion d'une

bulle financière de la dette étudiante. Et ce montant ne cesse d'augmenter... Alors que le système est en train d'exploser aux USA, mais aussi en Grande-Bretagne ou en Hollande, c'est dans cet engrenage que la France s'apprête à mettre le doigt si la logique de Lisbonne devait perdurer. La fusion de certaines écoles d'agronomie entre elles d'une part, l'intégration d'AgroParisTech dans Saclay d'autre part et l'existence de l'IAVFF font peser de lourdes menaces sur l'accessibilité de l'enseignement agronomique et vétérinaire dont les études pourraient devenir aussi onéreuses que celles des écoles de commerce.

Par principe, la CGT-INRA est pour la gratuité intégrale des études avec la suppression des frais d'inscription dans les universités et les écoles d'ingénieurs. Par ailleurs, pour assurer une égalité d'accès aux études supérieures et à la recherche scientifique aux étudiants quelle que soit leur origine sociale, il est nécessaire d'augmenter très fortement le nombre et le montant des bourses d'études et des gratifications de stage. Il est aussi nécessaire d'augmenter massivement l'offre en logement étudiant et de revaloriser les aides au logement étudiant. La CGT-INRA revendique que tout stagiaire à l'INRA puisse se loger dignement et bénéficier de logements sur site ou dans le parc privé et public avoisinant.

2.8 Un fonctionnement démocratique et collégial, plutôt qu'une gestion managériale

Le fonctionnement actuel de l'INRA est complètement pyramidal. Les agents sont rarement associés aux décisions et le dialogue social est quasi nul. Le déroulement de la fusion INRA-IRSTEA en est le parfait exemple. **La CGT-INRA revendique donc un moratoire sur toutes les réorganisations en cours, que sont la fusion avec l'IRSTEA, les fusions de Centre ou le rattachement aux ComUEs et Universités-Cibles.**

Ce n'est ni aux entreprises du CAC 40, ni aux hiérarques politiques régionaux, ni à des super-managers de décider quels fronts de sciences doivent être développés pour répondre aux enjeux sociaux et écologiques, mais bien à des structures démocratiques représentant collégialement les agents de l'INRA. La CGT-INRA revendique que les orientations de recherche soient débattues et décidées au conseil scientifique national et aux conseils scientifiques de Départements. L'avis des acteurs sociaux pouvant être pris en compte par les membres nommés à ces conseils.

Dans les Unités, quel que soit leur statut, il est temps qu'un décret national aligne la démocratie interne sur la base des principes préconisés depuis 1992 au sein du CNRS : le laboratoire est piloté par un Conseil dont les deux tiers des membres sont élus (les autres étant essentiellement les membres de droit comme le directeur ou la directrice, et auront fait l'objet d'une élection à part), qui se réunit au minimum trois fois par an en formation plénière. Il doit valider le budget général du laboratoire, ainsi que toute décision stratégique et investissement important, et être tenu informé de l'évolution de la situation financière de l'équipe, y compris s'agissant des dépenses courantes.

6. Des moyens publics pérennes et des fonctionnaires d'État pour en finir avec la précarité

3.4 Plan pluriannuel de recrutements de fonctionnaires dans toutes les catégories

La précarité est forte à l'INRA. Les doctorants formés sur nos sujets, brillants et souhaitant continuer dans la recherche sont nombreux par rapport aux postes ouverts. Enfin, le ratio entre catégories C et B (AT-TR) et catégorie A (chercheurs, ingénieurs, assistant ingénieurs) a été fortement diminué depuis 2000 en passant de 1,15 à 0,8. **La CGT-INRA revendique un plan pluriannuel de recrutements entre 2020 et 2025 visant à augmenter le nombre de chercheurs travaillant sur les questions agronomiques et environnementales, à éradiquer la précarité et à rétablir le ratio entre techniciens et scientifiques qui prévalaient en 2000.**

En 2016, 182 chercheurs, 212 ingénieurs et 64 AI avaient plus de 60 ans. En moyenne, entre 2014 et 2016, l'INRA a employé 1268 ETP précaires par an hors contrat de thèse, apprenti et saisonniers ! **A l'horizon 2025, il serait légitime et juste pour préparer les départs à la retraite et résorber la précarité d'ouvrir 1826 postes de CR, IR, IE et AI, soit 304 postes de chercheurs, d'ingénieurs et d'AI par an, contre 92 en moyenne entre 2014 et 2016.**

Avec une telle dynamique, l'INRA compterait 6161 agents de catégorie A (CR, DR, IE, IR et AI) en 2025. Pour atteindre un ratio de 1,15 AT-TR par agent de catégorie A, il faudrait recruter 3424 techniciens, soit 604 techniciens par an sur 6 ans, contre en moyenne 45 par an entre 2014 et 2016.

La CGT-INRA revendique l'ouverture de 304 postes de chercheurs, d'ingénieurs et d'AI et de 604 TR et AT par an. Une telle dynamique permettrait de résorber durablement la précarité et dynamiserait la recherche agronomique. Cette revendication n'a rien d'extravagant, elle permettrait juste une augmentation de 1,12 % des effectifs par rapport à 2000.

3.5 Des crédits récurrents suffisants pour assurer une recherche indépendante des lobbies et des effets de mode d'appel à projet

La CGT-INRA revendique une augmentation forte des dotations d'Unité en limitant les moyens alloués par le biais des appels d'offre. Le financement de la recherche et la mise en compétition des équipes sur appels à projets induisent la compétition entre chercheurs, équipes, Unités. Ce mode de fonctionnement casse les collectifs de recherche en provoquant une perte de sens et constitue gaspillage de temps, d'argent et d'énergie. Pire, ce pilotage des appels d'offre par une logique politique concentrant les thématiques de recherches sur quelques mots clés (ANR, PIA, Europe) assèche la diversité et la qualité (positionnement des chercheurs hors de leurs champs d'expertise) de la recherche publique et l'oriente (en partie) sur des finalités servant les intérêts des grands groupes privés (sur fonds publics).

Pour cette raison, nous revendiquons la suppression de l'ANR, des « initiatives d'excellence » et les appels à manifestation d'intérêt dans les métaprogrammes.

L'argent économisé pourrait être réalloué aux Unités sous la forme d'une part par agent estimée en 2016 à 12,5 k€ par an.

3.6 Une augmentation des moyens à la hauteur des enjeux

En 2019, l'INRA a reçu de la part du Ministère une subvention pour charge de service public de 701 M€ et a obtenu 194 M€ de ressources propres. La dotation ministérielle est largement insuffisante pour assurer l'augmentation nécessaire des salaires de 14 % (perte de pouvoir d'achat depuis 2000), la mise en œuvre du plan pluriannuel de recrutement et l'augmentation des crédits récurrents. **La CGT INRA revendique une dotation de 1064 M€ à l'horizon 2025.** Cette augmentation, certes forte, du budget de l'INRA ne correspond qu'à 5 % du Crédit Impôt Recherche.

E. QUELLES RECHERCHES POUR REpondre AUX ENJEUX ALIMENTAIRES, AGRONOMIQUES, FORESTIERS ET ECOLOGIQUES ?

L'action de la CGT-INRA contribue à l'outil syndical de l'ensemble des travailleurs, en activité ou non, des étudiants et des retraités, afin d'obtenir pour tous les meilleures conditions de vie. Elle prend en compte l'ensemble des luttes pour la justice sociale sur tous les continents. A ce titre, elle constate l'inadéquation du mode de développement capitaliste avec la satisfaction des besoins sociaux. C'est dans cette optique, éloignée de tout corporatisme que, dans son secteur d'activité, la CGT-INRA intervient conjointement avec les autres organisations de la CGT pour défendre une agriculture familiale, permettant des niveaux de production suffisants pour satisfaire les besoins de la population et rémunérant décemment le travail agricole, une industrie agro-alimentaire et une gestion de la forêt durables, au profit des travailleurs, des consommateurs, et de l'environnement. Elle affirme l'impératif de faire évoluer l'agriculture pour limiter les conséquences néfastes sur l'environnement dont la dégradation menace l'humanité et en premier lieu les plus pauvres. Elle prend sa place dans un combat international qui vise à l'émancipation de l'humanité et, pour commencer, à la satisfaction de la revendication de tous les peuples à la souveraineté alimentaire et à la fin des systèmes coloniaux et néo-coloniaux. Enfin, prenant en compte l'inégalité de la répartition des ressources naturelles pour la production agricole, elle affirme qu'il est possible et nécessaire de satisfaire les besoins alimentaires de tous dès lors que l'exploitation du travail n'est plus la base de la production des richesses. Elle veut rompre avec le pilotage par le profit, tout spécialement dans le secteur agricole et agro-alimentaire⁴⁰.

6. *Agricultures, industries de transformation et de distribution, satisfaction des besoins sociaux, environnement : les systèmes agraires victimes du capitalisme.*

40 La CGT de Danone écrivait récemment : « si Danone pouvait vendre un seul yaourt à 1 milliard d'euros, il le ferait ».

Lors du 70^e anniversaire de la FAO, en 2016, son président avait à la fois relevé la perspective de liquider la faim dans le monde avant 2030, et le ralentissement que ce mouvement historique était en train de subir. Jamais on n'avait compté aussi peu de personnes souffrant de la faim sur la planète, même si la situation est contrastée dans de nombreux pays avec une augmentation de la pauvreté d'une partie croissante de la population y compris dans les pays les plus développés. Jamais la maîtrise technique des solutions pour l'éradiquer n'avait été si aboutie, si partagée. Et cela alors même que les populations se sont de plus en plus regroupées dans les villes où habite maintenant largement plus de la moitié de la population mondiale. Alors que chaque agriculteur alimentait 6 personnes en France à la Libération, ce sont en 2019 approximativement plus de 60 personnes. Avec quelques décennies de retard, les mêmes tendances s'observent en Chine, en Inde, en Amérique du Sud, en Afrique. L'accroissement des moyens de production, la mise au point de variétés améliorées dans tous les domaines, ont permis des gains d'efficacité considérables du travail humain, et une urbanisation massive de la population mondiale⁴¹.

Parallèlement à cette augmentation de la productivité du travail, les impacts environnementaux sont devenus de plus en plus préoccupants. L'état actuel de la planète, en termes de consommation de ressources non renouvelables, de pollutions ou d'effondrement de la biodiversité est alarmant. L'aggravation à venir du dérèglement climatique inquiète bien des chercheurs sur la capacité de l'agriculture à subvenir aux besoins d'une population mondiale appelée à croître encore fortement. Les modes de vie ont également évolué et l'alimentation fait de plus en plus appel à l'industrie agro-alimentaire. L'industrialisation des plats et des repas émancipe, certes, positivement d'un côté les consommateurs d'un temps de préparation important au foyer, mais de l'autre les coupe des réalités de la production agricole, rompant le lien organique qui a longtemps lié l'humanité à ses territoires. Le système capitaliste a eu tôt fait de tirer parti de cette industrialisation, réduisant au maximum ses coûts de production, rognant sur la qualité autant qu'il exploite les salariés du secteur agro-alimentaire. Nombre de travailleurs insuffisamment rémunérés ou privés d'activité restreignent leur budget alimentaire, et n'ont plus accès qu'à des aliments de qualité inférieure. Certaines recherches de l'INRA ont montré combien la composition des aliments était parfois pensée pour inciter les consommateurs à se nourrir de produits connus pour leur nocivité.

Aujourd'hui, la sous-nutrition est repartie à la hausse à l'échelle globale tandis que chez nous, les budgets alimentaires ne satisfont plus les besoins d'un grand nombre de Français en forte précarité. La détérioration de l'environnement, vue comme un dégât collatéral d'une production de masse, préoccupe une grande part de la population. Chez nous, l'accroissement de la demande pour l'alimentation certifiée biologique ainsi qu'une certaine baisse de consommation de la viande ou de poisson (celle qui n'est pas due aux faibles revenus) signalent des prises de positions nouvelles. Certains auteurs, autrefois inspirant même les représentants de la FAO, pensent que l'agriculture biologique pourrait nourrir l'humanité, pour autant que chaque individu reçoive une alimentation équilibrée mais non excessive. Dans l'état actuel des pratiques, la baisse des rendements qu'accompagne l'agriculture biologique et la nécessaire contribution de l'élevage et de vastes surfaces en prairie pour assurer la fertilisation des cultures rendrait impossible la satisfaction des besoins alimentaires d'une population mondiale en croissance, sans une extension forte des surfaces cultivées au détriment des grands massifs forestiers⁴². L'augmentation des rendements d'une agriculture sans intrants ou à bas niveaux d'intrants est donc un des objectifs vitaux pour l'alimentation de l'humanité à l'horizon 2100. Là où les rendements déjà sont très élevés, il conviendra sans doute au contraire de modérer voire

41 De 10 % en 1900, la population urbaine est aujourd'hui de plus de 52 %
42 Barbieri *et al*, 2019, Nature Plants

réduire les rendements actuels tant ils sont incompatibles avec la santé de l'environnement (pureté de l'air et des eaux, abondance et diversité des populations sauvages animales et végétales, maintien de la fertilité des sols...). La spéculation à travers des cultures de rente, contribue à l'accaparement des terres.

La manière dont les travailleurs auront accès à leur outil de travail, et d'abord leurs sols, et maîtriseront les objectifs et les moyens de leur production est une question centrale. Rien qu'en France, l'effacement voire parfois l'effondrement des valeurs de la coopération au sein des grands groupes comme Crédit Agricole, Terrena, Coop de France, *etc.*, les précipitent dans la logique des marchés financiers qui leur apporte le crédit nécessaire à ce développement, sans autre objectif que d'augmenter toujours plus le retour sur investissement. Alors qu'ils contrôlent l'essentiel de la collecte, de l'agrofourmiture et de la transformation, ces grands groupes coopératifs ou privés ne mettent pas en œuvre au profit de tous leur puissante capacité à changer l'agriculture. Ils trompent le consommateur sur la marchandise, depuis des campagnes de marketing éhontées jusqu'à la composition des produits, raffinée au milligramme près pour encourager à la consommation au-delà du raisonnable, réduire le coût des composants, du temps de travail, et bien souvent au détriment de la qualité et des salaires. En dehors de l'alcool, ce sont le sucre, les matières grasses et le sel en surdose dans les produits manufacturés, qui sont, avec les résidus de produits phytosanitaires, la cause majeure des pathologies liées à l'alimentation⁴³ (maladies cardiaques, obésité, diabète, cancers divers...). S'il n'est pas encore prouvé que l'élaboration industrielle des aliments est en soi une source de danger, ce type de conception inverse l'échelle des valeurs qui devrait conduire l'élaboration des procédés. Dans l'industrie, la maîtrise progressive des risques liés à la préparation des aliments a permis de réduire énormément les risques bactériologiques, causes majeures d'accidents dans les années 50. Le sucre et le sel poussent à la consommation et favorisent les profits capitalistes, c'est sans doute pourquoi la maîtrise des risques ne progresse que peu dans ce domaine et que les concentrations restent élevées.

Améliorer la santé, c'est remettre en cause ces profits. Seule la lutte dans les entreprises et la réglementation forceront les industries à réduire les doses. Mettons au cœur de l'élaboration des produits alimentaires la santé de ceux qui les produisent et qui les consomment.

7. Assurer la souveraineté alimentaire et transformer les modes de production, de transformation et de consommation

Pour satisfaire les besoins sociaux, il est nécessaire de reconnaître le fait majeur que l'humanité est devenue majoritairement urbaine et que l'activité agricole ne permet de nourrir les agriculteurs que là où ils obtiennent des prix rémunérateurs, leur permettant de dégager un revenu décent et de reproduire la fertilité et les infrastructures de leur exploitation. Pour l'exploitant agricole qui a pour objectif de remettre à son successeur un outil en état de marche (les sols, les équipements, les troupeaux...), les pratiques de production doivent être compatibles avec l'entretien du patrimoine naturel sur lequel est basée l'agriculture. La construction d'un barrage, le drainage, ne se conçoivent alors que comme des instruments permettant cette transmission autant que l'accroissement de l'efficacité économique de l'exploitation des ressources naturelles. A ce jour, le modèle social de l'exploitation familiale permet toujours en principe de viser à ce double objectif économique et environnemental. Pourtant dans bien des

régions, si ce n'est toutes, la spécialisation des territoires autour des industries de transformation, de la viticulture à la production laitière en passant par la céréaliculture, pousse à une gestion des ressources dans un cadre plus large que celui de l'exploitation familiale. De même la souveraineté alimentaire ne peut plus s'entendre à l'échelle de l'exploitation mais du bassin d'approvisionnement des villes. Des équipes d'agronomes travaillent activement à la détermination de la distance optimale entre le site de production et de consommation, pour l'alimentation et l'environnement. La notion de « circuit court » soulève des questions complexes qui n'ont pour l'instant trouvé aucune réponse permettant de satisfaire les besoins des populations rurales et urbaines, à l'échelle nationale et encore moins internationale.

Les solutions agronomiques passent nécessairement par une transformation des politiques territoriales qui posent de fait la question d'une nouvelle alliance d'une part entre les agriculteurs entre eux et d'autre part entre les agriculteurs et les urbains. Les industries de transformation et les modes de distribution pilotent la transformation des systèmes agraires. Les salariés de l'agroalimentaire, des infrastructures de transport, sont au cœur du problème⁴⁴. Le besoin en recherche publique est immense pour éclairer et inventer de nouvelles formes de rapports sociaux, de nouvelles solidarités, pour dépasser les expériences limitées des systèmes de circuits courts actuels, sans parler de la récupération marketing par la grande distribution. Par ailleurs, au-delà de la question des circuits courts, la grande distribution s'est également adaptée rapidement à l'envie de consommation de produits certifiés biologiques, en investissant la filière. Ainsi, la mise en concurrence de producteurs à l'échelle mondiale, la non-remise en question du droit absolu des patrons, permettent la poursuite de l'exploitation du travail et de proposer des prix bas tout en étendant un marché initialement accessible à la seule classe moyenne. Certains voient même dans cette amorce de « démocratisation du bio » une remise en question des buts de ce mouvement écologique qui était porteur d'une remise en question globale du système de production agricole et de la société capitaliste. Mais un simple label de vente ne peut garantir aux travailleurs l'amélioration véritable de leur condition !

A l'échelle globale, si la souveraineté de chaque Etat doit être absolument reconnue, force est de constater que certains pays n'ont pas les ressources naturelles, et tout particulièrement hydriques, pour satisfaire les besoins de leurs populations. Les projections climatiques à moyen terme, sans être d'une grande précision concernant l'eau, ne laissent cependant guère de doute sur l'accentuation de cette sous-production endémique. Il faudra donc que l'humanité exploite les ressources naturelles là où elles se trouvent pour garantir la satisfaction des besoins de populations éloignées. Il s'agira donc d'assurer pour les denrées de base comme pour des produits secondaires une circulation globale sans que cela devienne un moyen de pression sur les peuples. **La CGT-INRA soutient donc les luttes contre les accords de libre échange qui actuellement ruinent les agricultures locales en organisant la mise en compétition des travailleurs à l'échelle internationale.**

Cela ne suffira pas. Il faudra que les modes de production évoluent profondément, et cela suppose qu'une toute autre logique que celle de l'actionnariat capitaliste contrôle les critères de gestion de l'ensemble des systèmes agraires, des salaires aux droits sociaux des travailleurs, de l'aide à l'investissement des agriculteurs au contrôle des crédits à la consommation en passant par la conception des logistiques de préparation et de distribution des produits alimentaires. A chaque niveau, des syndicats CGT puissants sont la meilleure garantie de la cohérence des décisions.

44 La CGT-INRA se joint à ceux qui dénoncent la folie de la suppression du « train des primeurs » qui va forcer à transporter les productions languedociennes vers Rungis en camion.

8. *Changer les modes de production : une agriculture et des industries de transformation socialement plus justes, écologiquement performantes.*

C'est l'ensemble de nos systèmes agraires qui sont malades du capitalisme. **Remédier à la crise écologique sans porter les revendications des salariés du secteur industriel associé, défendre les petites exploitations familiales sans remettre en question les dérives de l'économie coopérative, défendre une agriculture sans pesticides ni engrais de synthèse sans mettre en avant les besoins sociaux, la sécurité et la rémunération des travailleurs, sont autant de fausses pistes, autant d'opérations de sauvetage idéologique du capitalisme. Le «verdissement» du capitalisme auquel de telles options correspondent ne fait qu'approfondir la crise.** Il n'y aura pas de sortie de ce cercle vicieux de l'épuisement des ressources et des forces humaines tant que les moyens de production ne seront pas réorientés par les travailleurs eux-mêmes, ni d'issue à la faim et à la pollution tant que les intérêts des salariés seront bafoués ou au mieux ignorés.

En premier lieu, il faut reconnaître les immenses besoins en travail humain requis par une réduction des intrants chimiques. Les options actuelles de robotisation sont loin de compenser ces besoins, sans compter qu'elles aussi demandent des ressources énergétiques et minières à la disponibilité parfois problématique. Ce sont des centaines de milliers de postes de travail, d'exploitations agricoles, qu'il faudra sur le même territoire, au lieu d'un agrandissement sans fin de la surface des fermes. La démographie des exploitations agricoles est telle qu'aujourd'hui, sans un puissant effort de formation et d'aide à l'installation, sans une refonte du droit des exploitations agricoles permettant des solidarités nouvelles entre les travailleurs des campagnes (et les urbains), tous les vœux de réduction d'intrants se traduiront par des pertes de rendement et de terres considérables, susceptibles d'accroître l'insécurité alimentaire, le renchérissement des produits de qualité.

En deuxième lieu, les choix technologiques et économiques des grands groupes de l'agro-alimentaire, minotiers, industriels de la viande, du lait, de la biscuiterie, des boissons... ont un impact majeur sur les agricultures qui les alimentent en matière première. Alors qu'ils jouent un rôle décisif dans notre alimentation, il est vain de voir dans leur simple remplacement par des « circuits » courts une option crédible pour l'alimentation des plus de 90 % de la population non agriculteurs. Il est donc crucial que les objectifs stratégiques de ces groupes soient complètement réévalués et mis au service d'une alimentation saine et de la préservation des ressources. La seule véritable façon d'y parvenir est d'enlever la gestion totale de leurs orientations aux actionnaires privés, plus ou moins anonymes. Cela passera vraisemblablement par des nationalisations. Il convient de noter que, même si ce capital est partagé par des coopérateurs, les structures financières des grands groupes coopératifs ne leur laissent plus guère de choix pour survivre dans un monde où le crédit domine largement les orientations des entreprises. Le coût du capital est une question majeure dans ce domaine comme dans les autres. *A minima*, des offices et des agences d'Etat devront élargir la validation des autorisations de productions alimentaires en intégrant des termes de qualité écologique et sociale. Les conditions de travail et tout particulièrement la santé des travailleurs devront devenir un critère premier dans les orientations d'investissement, de formation et de marketing des groupes. A cette fin, des CHSCT rétablis et renforcés dans leurs droits pourraient avoir un regard décisionnel sur les décisions des CA.

En troisième lieu, la mise à disposition des agriculteurs des technologies et des savoirs les plus modernes et les mieux adaptés à ces nouvelles missions demandera un investissement très important, y compris dans la recherche, dans les pays concernés eux-mêmes. Dans de larges régions du monde très peuplées, y compris en France, les sols ont souffert du colonialisme prédateur et n'ont pas été entretenus. Il faut restaurer ou augmenter leur fertilité et assurer un juste accès aux intrants minéraux ou organiques et le développement de techniques culturales appropriées pour permettre une production alimentaire efficace. Il faut aussi restaurer l'intégration entre l'élevage et l'agriculture, seul système permettant actuellement la circulation des éléments fertilisants sans recourir à des engrais produits avec de l'énergie fossile, et libérer pour l'élevage d'importantes surfaces de prairies avec plantes fixatrices d'azote atmosphérique. Cela implique pour la France de remettre en cause les accords internationaux qui nous empêchent de soutenir la production de légumineuses.

Parallèlement dans le domaine de la génétique, les nouvelles variétés de plantes et d'animaux devront être accessibles à des coûts justes, sans altérer les échanges par des activités parasites ni monopolistiques. Le progrès génétique qui repose toujours essentiellement sur la valorisation des ressources existantes et distribuées entre de multiples acteurs (agriculteurs, centres publics et privés de ressources génétiques) reposera plus que jamais sur un partage des ressources à des échelles plus vastes, afin de profiter au mieux des progrès de la génomique. Dans ce domaine, le renforcement des centres de ressources génétiques publics est le plus efficace moyen de ce partage. **Ces deux faces de la question des semences, accessibilité aux agriculteurs et ouverture des ressources à l'ensemble des améliorateurs, exigent l'arrêt du brevetage des gènes tel que pratiqué de façon éhontée par le bureau européen des brevets, qu'ils soient artificiellement construits ou naturellement présents dans les variétés.** La directive européenne 98/44/CE doit être totalement refondue. En revanche, selon la CGT-INRA, le système de COV (certificat d'obtention végétale) adopté par de très nombreux pays dans le monde, toujours reconnu par la fédération internationale des semences comme le plus efficace, tel qu'adopté en 1961 doit retrouver toute sa puissance. Son principe pourrait être étendu à l'ensemble des règnes du vivant.

Enfin, c'est un tout nouveau rapport qu'il convient de créer entre les urbains et les agriculteurs. Ce sont les urbains qui, finalement, décideront du sort de l'agriculture qui doit les nourrir. Encore faut-il qu'ils sachent de quoi il s'agit. A ce sujet, notamment du fait de la totale rupture de relation familiale des villes avec les campagnes, une responsabilité considérable incombe à l'INRA en matière d'information scientifique et technique des populations. Les idées les plus étranges sur la production végétale et les modes de production animale circulent sur les réseaux sociaux. Chaque jour des solutions miracles de production sans eau, sans soleil, sont retweetées, postées, par millions. La puissance magique des organismes vivants est portée aux nues sans plus aucune considération pour la thermodynamique, la stœchiométrie ou les lois de la génétique. Des théories fumeuses relevant de la théosophie, de la biodynamie, attaquent la science considérée au mieux comme une façon particulière de voir le monde, au pire comme la source de la disparition des espèces. Ce n'est pas ainsi que l'homme se réconciliera avec lui-même et avec la Nature. A l'INRA aussi il revient de familiariser les populations des villes sur la façon de produire les aliments et de permettre que les choix démocratiques se fassent en toute connaissance de cause. Par ailleurs, la dégradation de l'enseignement agronomique qui subit des fusions de plus en plus fréquentes et drastiques ces dernières années entretient ce mouvement. La formation de ces ingénieurs et masters se détériore du fait de la diminution des heures d'enseignement, tout particulièrement dans les premières années. **La CGT-INRA se prononce pour une relance de la formation des cadres de l'agriculture, à l'inverse des fusions forcées d'écoles et d'établissements.**

9. *L'INRA inscrit-il ses recherches dans un objectif de connaissance et fait-il face aux enjeux ?*

La CGT-INRA soutient toute initiative permettant de mieux connaître et de mieux garantir les besoins sociaux réels de la population. Le développement de recherches en alimentation dans ce sens doit être garanti. Cela impose donc nécessairement des orientations indépendantes des grands groupes. La soumission des financements à la présence de partenaires privés sans aucune exigence sur leurs orientations stratégiques est mortifère. Elle est la source principale de l'asservissement de la recherche publique. Or nous constatons de plus en plus que nombre de programmes sont conçus pour aboutir à des orientations voulues par les grands groupes de l'agroalimentaire ou des industries d'amont et dont les orientations ne coïncident pas nécessairement avec nos besoins, et ce même s'ils affichent des ambitions en matière sociale et environnementale.

Si la science de l'INRA doit être utile, elle doit d'abord être irréprochable et donc non dépendante de son utilisation. On ne voit pas comment des industriels soutiendraient massivement des opérations de recherche qui ne serviraient pas les orientations de leurs actionnaires. Or, l'INRA négocie actuellement les programmes de recherche en coopération avec les groupes privés dominants à travers des rencontres avec les directions des recherches de ces groupes. Ce n'est pas ce niveau dans la hiérarchie des entreprises qui permet d'apprécier le devenir d'une recherche et développement à l'aval de la production des connaissances. Les directions des recherches des groupes, instituts techniques ou interprofessions n'ont, au mieux, qu'une visibilité de quelques années sur le développement. Ce sont les services de stratégie et financiers qui orientent réellement et à très court terme les entreprises. C'est en toute connaissance de ces orientations qu'il convient que l'INRA développe ses partenariats, sous le contrôle des scientifiques et sans aucune concession sur le caractère indépendant et public des résultats produits.

Au moment où, dans le cadre de la fusion INRA/IRSTEA, le gouvernement entend faire sortir du conseil d'administration de son *INRAE* les représentants des travailleurs du secteur agroalimentaire, agricole et forestier en même temps que le président du conseil scientifique, au moment où il refuse à *l'INRAE* la tutelle du ministère de l'environnement en plus de celles de la recherche et de l'agriculture, nous affirmons qu'il convient au contraire de concrétiser une orientation scientifique stratégique qui rapproche la science des luttes sociales. **Nous renforcerons nos capacités communes d'analyse et d'action dans nos secteurs avec toutes les composantes de la CGT et de leurs fédérations.**

10. *Maintenir une pluralité d'usages de la forêt dans un contexte de changement climatique*

Les forêts de l'Union Européenne s'étendent sur 182 millions d'hectares (5 % des surfaces forestières mondiales). En France métropolitaine, en progression de 0,7 % par an depuis 1985 avec 16,9 millions d'hectares en 2018, la forêt constitue le second type d'usage du sol après l'agriculture. Très diverse dans sa composition et dans ses volumes sur pied, elle fait l'objet

d'une pluralité d'usages et rend de nombreux services écosystémiques comme le stockage du carbone, la protection de la qualité des sols et de l'eau, ou la conservation de la biodiversité.

L'évaluation du risque de dommages forestiers consécutifs au changement climatique fait encore l'objet de multiples recherches. Les changements globaux actuels impliquent des changements de température et de précipitations. Mais, ils interagissent avec les modifications de la teneur en CO₂, avec la composition en azote atmosphérique, les pollutions atmosphériques notamment en ozone et les transformations dans l'usage des terres. L'ensemble de ces changements est caractérisé par une forte incertitude quant à leur amplitude, car leur intensité dépend des modèles de développement économique choisis par nos sociétés. L'une des conséquences du changement climatique est une augmentation de l'intensité des stress hydriques, qui accroît le risque de dépérissements forestiers, le risque incendie ou les pullulations d'insectes ou de pathogènes, qui profitent de l'affaiblissement des arbres. Ces phénomènes sont associés à la globalisation des échanges commerciaux et à l'émergence grandissante de ravageurs et pathogènes exotiques. Les travaux de recherche menés notamment à l'INRA indiquent que le manque de résistance aux ravageurs pathogènes exotiques serait un des facteurs pouvant contribuer à augmenter la vulnérabilité des forêts françaises aux aléas biotiques.

Par ailleurs, la demande pour les produits et services fournis par les forêts augmente, avec l'usage accru de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de biomasse forestière comme source d'énergie. Depuis les programmes bois-énergie de l'ADEME entre 2000 et 2008 et le Fonds Chaleur entre 2009 et 2013, on observe une augmentation de la contribution de la biomasse ligneuse à la production d'énergie (multipliée par 6 depuis 2000). En France, les énergies renouvelables fournissent annuellement 18,4 millions de tep (tonnes d'équivalent pétrole), soit 6,6 % de ses besoins énergétiques primaires ; la biomasse, essentiellement d'origine forestière, assure 65 % de cette production. La France se situe déjà au premier rang européen pour la consommation de bois énergie. Elle le doit pour l'essentiel à l'utilisation domestique du bois bûche. Mais le développement d'usines de production d'énergie de grande ampleur va accentuer l'usage du bois énergie, potentiellement au détriment des autres usages de la forêt. Une stratégie nationale de mobilisation de la biomasse a été lancée en 2016-2017 co-élaborée sous l'égide des Ministres chargés de l'agriculture, de la forêt, de l'environnement, de l'énergie, de la mer, de la construction et de l'industrie. Cette stratégie est déclinée dans chaque région, avec l'État, par un Schéma régional biomasse (SRB), pour notamment contribuer à porter à 32 % la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale.

La stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB) est une stratégie française entrée en vigueur le 16 mars 2018, qui découle de l'application de la Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015. La CGT-INRA dénonce l'évolution du système énergétique français, avec la tendance toujours plus marquée, comme dans le projet Hercule, à privatiser les secteurs rentables y compris pour l'hydroélectrique qui est d'une grande importance stratégique et à nationaliser les secteurs déficitaires (ainsi portés à la charge de la collectivité, notamment le nucléaire).

La forêt française produit en moyenne 92 millions de mètres cubes de bois par an dont 45,2 millions sont prélevés et 8,8 millions meurent de façon naturelle (IGN 2018). La France exporte plus de bois rond (5,5 millions de m³) qu'elle n'en importe (1,4 million de m³). Pourtant, la filière bois est dans l'ensemble déficitaire, car le bois exporté nous revient en meubles produits ailleurs présentant une plus forte valeur ajoutée. Les gouvernements successifs et la direction de l'Office National des Forêts (ONF : EPIC de 10 000 personnels (dont 6 000 fonctionnaires)) qui gère les forêts publiques, soit 11 % du territoire et 25 % des forêts françaises, ont défini une politique forestière principalement orientée vers l'augmentation de la production avec une logique exportatrice inopérante pour régler les problèmes de la filière : morcellement de la propriété,

forte proportion de forêts privées (60,7 %), faiblesse de l'industrie de transformation. Cette politique s'est aussi traduite ces dernières années par une réduction drastique du nombre de gardes forestiers et des contraintes financières sans précédent imposées à l'ONF qui ont poussé cet organisme à abandonner une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt au profit d'une recherche systématique de gains financiers. Il est à noter que, bien que depuis 1978 le volume de bois récolté ait augmenté de 33 %, les recettes provenant de ces ventes ont baissé de 35 % en euros constants (Fnaf-CGT, ONF-CGT), ce qui revient à exploiter plus pour gagner moins. Le désengagement financier de la gestion forestière, *via* la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) d'abord qui continue de façon encore plus drastique sous la présidence d'E. Macron, a rendu l'ONF exsangue avec un déficit de 40 millions d'euros en 2017 sur un budget de 800 millions d'euros et un endettement de plus de 300 millions d'euros. Plusieurs manifestations ont été organisées en France en 2018 pour dénoncer une logique de rentabilité opposée à la mission de service public de l'ONF. La volonté du gouvernement Macron de privatiser de manière rampante cet organisme a aussi été dénoncée à plusieurs reprises par l'intersyndicale des personnels de l'ONF (SNUPFEN) : « l'Office National des Forêts subit un véritable détournement de ses missions d'intérêt général. La privatisation en cours de ses activités régaliennes préfigure la disparition de ce service public et une politique forestière au rabais. Ces évolutions actuelles à l'ONF et celles à l'œuvre dans le privé menacent de tirer vers le bas toutes les « garanties de gestion durable », en forêt publique comme en forêt privée (Manifeste de Tronçais, 25 octobre 2018). La CGT-INRA soutient pleinement le combat de la CGT-Forêts pour que l'ONF se réapproprie toutes ses missions de service public de gestion de la forêt, avec la (re)-création de tous les emplois de fonctionnaires nécessaires.

Ces pressions commerciales sont incompatibles avec une gestion à long terme des forêts, car des cycles de coupe relativement longs sont les seules capables de produire des bois de qualité. La pérennité de la production de nos forêts est donc mise en péril par cette gestion purement comptable, alors même que ces forêts sont amenées dans le futur à jouer des rôles écologiques (biodiversité, cycle du carbone) et économiques (bois d'œuvre, de trituration, et bois de chauffage) croissants. Dénoncé par le Collectif SOS des forêts qui rassemble plus de 40 organisations syndicales (dont la CGT), politiques et de défense de l'environnement, ce pillage de la forêt française doit cesser pour céder la place à une gestion patrimoniale, sociale et écologique de cette forêt permettant une production objectivement quantifiée et réellement durable et une évaluation approfondie des risques climatiques majeurs encourus.

F. EVOLUTION DE L'OUTIL SYNDICAL CGT-INRA

6. *Fonctionnement de la CGT de l'institut INRA puis de l'institut INRAE*

Un nouvel horizon s'ouvre, avec la fusion INRA/IRSTEA. Si cette fusion devient, malgré notre combat, malheureusement effective au 1^{er} Janvier 2020, il nous faut réfléchir à ce que nous voulons comme outil syndical dans le nouvel établissement.

A l'IRSTEA, l'organisation CGT est une branche du SNTRS-CGT. L'essentiel des syndiqués sont concentrés sur Montpellier, avec une antenne sur Clermont. Le syndicat majoritaire à l'IRSTEA est SUD avec 52,5 % des voix et 7 élus. La CGT obtient 15,7 % et un élu. Il y aussi un syndicat FO-

ESR avec 31,8 % et 2 élus. Tandis que la CFDT n'existe plus comme telle, après la constitution de SUD, mais obtient quand même 30 % des voix au CTMESR.

A la CGT-INRA, des sections existent dans presque tous les centres et presque toutes ont au moins un militant élu à la commission exécutive, direction du syndicat. Les instances se tiennent régulièrement et rendent compte aux sections, de telle sorte qu'en principe, tous les militants ont connaissance des discussions et décisions du syndicat national. La CGT-INRA est le deuxième syndicat de l'INRA derrière la CFDT avec environ 30 % des voix, 3 élus sur 10 au CT et des élus dans toutes les CAPN.

Le regroupement de nos deux syndicats ne devrait pas poser de problème, dès lors que les règles de vie et de fonctionnement sont acceptées par tous. Il est donc proposé aux camarades de l'IRSTEA de rejoindre la CGT-INRA qui, dans le futur, devra prendre le nom de CGT-INRAE. (Il faudra comprendre dans la suite de ce document, qu'afin de ne pas répéter, le nom de CGT-INRA vaut aussi bien pour la CGT-INRA d'aujourd'hui que pour la CGT-INRAE de demain). Le lien avec le SNTRS ne sera pas rompu, puisque la CGT-INRA et le SNTRS-CGT ont toujours entretenu ce lien, directement ou *via* la Fédération FERC-CGT. Militer dans les sections CGT-INRA sera, pour les uns et les autres, un moyen d'avoir une vraie vie de section et d'avoir, nous l'espérons, des échanges fructueux et de développer la syndicalisation CGT dans tout le nouvel institut.

Afin de rapidement faire de la possible future CGT INRAE le syndicat de tous les agents, il est également proposé que les camarades du SNTRS de l'IRSTEA désignent à notre CE un nombre de camarades qui tiennent compte de leurs implantations et des effectifs de l'IRSTEA.

Notre détermination reste la même depuis notre précédent congrès : l'orientation établie ci-avant, l'impulsion et l'organisation des luttes nécessaires qui en découlent doivent être mises en œuvre par une CGT-INRA indépendante, déterminée, correctement organisée, et qui prend toute sa place dans la CGT. La défense de l'EPST INRA puis de l'EPST INRAE à vocation nationale nécessite une organisation CGT nationale spécifique de cet établissement, non « fondue » dans une organisation CGT des EPST et non morcelée dans une hypothétique organisation CGT des ComUEs ou Universités-cibles. Ce qui ne s'oppose pas, bien au contraire, au travail en commun entre toutes les organisations CGT de l'ESR sur un même lieu.

Il nous faut passer au-delà du stade de la réflexion sur le rajeunissement de nos cadres. La question devient cruciale, et nous n'avons plus le choix : ce congrès doit être le moment où les nouveaux prendront la place des anciens. Que ce soit à la CE, au BN ou au SN, les anciens qui resteront ne feront pas plus d'un mandat, il y a juste le temps de faire le « tuilage » d'ici le prochain congrès.

Un effort considérable de syndicalisation est nécessaire. Nos effectifs ne nous permettent pas en l'état d'atteindre nos objectifs. Changer la donne au sein de l'INRA ou du futur INRAE demande un tout autre taux de syndicalisation à la CGT. En plus de cet objectif prioritaire, un effort de formation des militants et des élus, tant au plan local qu'au plan interprofessionnel, doit être consenti. Pour autant, les ressources existent pour, dès aujourd'hui, prendre la relève de la direction du syndicat : un grand nombre de camarades sont investis dans les instances locales ou nationales, parmi lesquels les plus jeunes ne sont pas les derniers. Tout doit être mis en œuvre pour que ceux-ci prennent toute leur place dans notre organisation, quels que soient leur corps : depuis les AT jusqu'aux DR. La direction du syndicat s'appuie, et pourra continuer à le faire, sur un secrétariat administratif d'une efficacité sans faille augmentée d'un engagement militant.

Organe dirigeant du syndicat, sa commission exécutive devra faire de l'organisation du syndicat l'affaire de tous. Le Bureau National et le Secrétariat National se chargent de donner tous les éléments à la CE pour que celle-ci tranche en pleine connaissance de cause et en disposant d'un

temps de réflexion suffisant pour le faire. Les capacités d'initiative de la CE devraient être accrues, notamment en utilisant les moyens actuels de communication (forums, wiki, etc...).

L'organisation collective nécessite l'engagement de chaque militant afin de répartir les tâches. On doit constater que le BN n'a pas encore vraiment trouvé son rôle propre par rapport au SN, qui est d'approfondir certains dossiers, l'effort devra être poursuivi. Le SN devra veiller au fonctionnement quotidien. La question prégnante des moyens financiers nous a contraint, au cours des mandats précédents, à développer la visioconférence pour les réunions du SN, parfois pour le BN, et pour permettre à des camarades de participer à certaines réunions de commissions. Ceci a permis de limiter les dépenses et doit être poursuivi. Pour autant, cette modalité ne doit concerner qu'un ou deux camarades éloignés car la visioconférence a montré ses limites dans le débat et ne peut pas être généralisée à l'ensemble des participants à une réunion.

Pour renforcer les liens entre chaque adhérent et la CGT, de la section locale à la confédération, il convient de faire en sorte que le journal *Ensemble* parvienne à chaque adhérent. Pour cela, chaque section adressera au secrétariat administratif les coordonnées auxquelles les camarades souhaitent recevoir leur journal.

Une bonne participation des camarades (membres ou non de la CE) aux commissions du syndicat (commission Recherche, CITA, commission Hygiène et Sécurité) est un indicateur de leur utilité. La commission exécutive devra analyser les causes de non mise en œuvre récurrente de nos décisions répétées d'une communication renouvelée et plus percutante en direction des personnels. Trop longs, nos messages sont peu lus. Au reste, nous ne nous donnons guère les moyens d'en mesurer l'impact. Ne nous contentons pas trop souvent d'un envoi de message électronique, pratique apparemment massive mais qui manque bien souvent sa cible ? Les commissions communication et syndicalisation doivent fonctionner.

Par ailleurs, notre syndicat restera attentif aux évolutions syndicales européennes et internationales.

7. L'investissement de la CGT-INRA dans la FERC-CGT et nos relations avec les syndicats CGT de l'ESR

La CGT-INRA réaffirme son attachement à la FERC-CGT. Cet attachement a été démontré depuis 2 mandats par la mise à disposition de 2 camarades dans sa direction. La fédération est l'outil syndical indispensable qui permet de fédérer nos actions face aux employeurs. En l'occurrence, la fédération FERC-CGT, qui regroupe les syndicats CGT de notre secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) a démontré son utilité à maintes reprises, en particulier lors des interpellations du Ministère et du Secrétariat d'Etat dont nous dépendons. Elle est l'organisation représentative au niveau du Comité Technique et du CHSCT de l'ESR. Elle donne également le cadre permettant les échanges entre les organisations CGT de l'ESR que sont la CGT FERC Sup, l'UN CGT CROUS, le SNTRS-CGT et la CGT-INRA.

Ces échanges peuvent être parfois vifs mais la CGT-INRA salue l'effort constant de la fédération pour faire en sorte qu'ils soient fructueux et apaisés. Ils le sont de plus en plus d'ailleurs.

Dans notre secteur, visé comme d'autres par la politique d'austérité mise en œuvre par le gouvernement, il est plus que jamais nécessaire que nos organisations avancent rapidement vers

une analyse partagée concernant la structuration de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et les statuts des personnels qui y contribuent.

Les restructurations diverses et variées pèsent et vont peser toujours plus sur les personnels. La revalorisation des carrières de toutes les catégories, un statut de fonctionnaire pour tous, la fin de la précarité, un régime indemnitaire égalitaire sont des revendications défendues par toutes nos organisations. Dans ces domaines, aucune organisation ne peut prétendre s'exprimer au nom des autres.

La CGT-INRA continuera à s'investir dans la FERC-CGT, notamment par la mise à disposition de camarades dans sa future CE, mais aussi en participant à la hauteur de ses possibilités aux collectifs fédéraux.

8. *L'investissement de la CGT-INRA dans l'UFSE-CGT*

L'UFSE est l'organisation qui regroupe les syndicats des fonctionnaires de l'Etat. Elle est l'interlocuteur CGT du ministère de la Fonction Publique, elle défend les statuts, les salaires, les retraites, et tout ce qui est commun à tous les fonctionnaires de l'Etat. La CGT-INRA a toujours estimé, et continue de le faire, que c'est un outil utile. Elle s'y investit également par sa participation à la direction.

La CGT-INRA est attachée au maintien d'un double niveau de rattachement : la FERC-CGT qui nous représente en face du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ou son Secrétariat d'Etat) et l'UFSE qui nous représente face à celui de la Fonction Publique.

9. *Le collectif recherche confédéral*

Suite au récent congrès confédéral, la décision du bureau confédéral a été de reconstituer un collectif recherche qui, comme tous les collectifs confédéraux, sera placé sous sa responsabilité directe. La FERC-CGT y a demandé une place pour chacune des 3 organisations de la recherche publique (SNTRS-CGT, CGT FERC Sup et CGT-INRA), et suggéré que l'UD 91 soit également sollicitée pour Saclay.

Dans ces conditions, la CGT-INRA honorera ce mandat et désignera un ou une camarade pour participer aux travaux de ce collectif.

10. *Journal confédéral « Ensemble »*

Tous les adhérents de la CGT-INRA ont le droit de recevoir le journal confédéral mensuel à leur domicile ou dans leur service. Ce mensuel constitue le seul lien entre les adhérents et la confédération. La CGT-INRA s'adressera à tous les adhérents pour leur demander : Souhaitez-vous recevoir le mensuel de la confédération CGT ? Le fait d'accepter de recevoir le mensuel de la CGT implique que la CGT-INRA transmettra vos coordonnées personnelles à la confédération. Si oui à quelle adresse : personnelle ou sur le lieu de travail ?